



# DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. IV. MONTREAL, MERCREDI, 9 SEPTEMBRE, 1835. N° 15

## LITTÉRATURE.

### LE PÈRE GORIOT.

ALL IS TRUE.  
(SHAKESPEARE.)  
UNE PENSION BOURGEOISE.

Hé bien ! quoi, papa ? dit Vautrin en l'interrompant.

— Hé bien ! vous paierez cela bien cher quelque jour....

— En enfer, pas vrai ? dit le peintre, dans ce petit coin noir où l'on met les enfans méchants.

— Eh bien ! mademoiselle, dit Vautrin, à Voctroine, vous ne mangez pas. Le papa s'est donc montré récalcitrant ?

— Une horreur ! dit madame Couture.

— Il faut le mettre à la raison, dit Vautrin.

— Mais, dit Bianchon, qui se trouvait assez près de Rastignac ; mademoiselle pourrait tenter un procès sur la question des alimens, puisqu'elle ne mange pas. — Hé, hé voyez donc comme le père Goriot examine mademoiselle Violette ?

En effet, le vieillard oubliait de manger pour contempler la pauvre jeune fille, dans les traits de laquelle éclatait une douleur vraie, la douleur de l'enfant méconnu qui aimait son père.

— Mon cher, lui dit Eugène à voix basse, nous nous sommes trompés sur le père Goriot. Ce n'est ni un imbécile, ni un homme sans nerf. Appliquez-lui ton système de Gall, et dis-moi ce que tu en penses. Je lui ai vu cette nuit tordre un plat de vermeil, comme si c'eût été de la cire, et dans ce moment l'air de son visage trahit des sentimens extraordinaires. Sa vie me paraît être trop mystérieuse pour ne pas valoir la peine d'être étudiée. — Oui, Bianchon, tu as beau rire ; je ne plaisante pas.

— Cet homme est un fait médical, dit Bianchon, d'accord. S'il veut, je le dis- séque.

— Non, tâte-lui la tête.

— Hé bien ! oui.

### LES DEUX VISITES.

Le lendemain, Rastignac s'habilla fort élégamment, et s'en alla, vers trois heures de l'après-midi, chez madame de Restaud, en se livrant pendant la route à ces espérances étourdissantes, folles, qui font la vie des jeunes gens si belle d'émotions.

Il arriva rue du Helder, demanda la comtesse de Restaud ; et, avec la rage froide d'un homme sûr de triompher un jour, il reçut le coup d'œil méprisant des gens qui l'avaient vu traverser la cour à pied, sans avoir entendu le bruit d'une voiture à la porte.

— Monsieur, dit le valet de chambre, madame est dans son boudoir et fort occupée, elle ne m'a pas répondu ; mais si monsieur veut passer au salon, il y a déjà quelqu'un. — La comtesse aperçut Eugène.

— Ah ! c'est vous, monsieur de Rastignac ? s'écria-t-elle, je suis bien aise de vous voir.

Elle disait cette phrase menteuse d'un air auquel savent obéir les gens d'esprit. D'ailleurs un jeune dandy dont Eugène regardait alternativement Eugène et la comtesse d'une manière assez significative pour faire décamper l'intrus.

— Monsieur de Restaud ! dit la comtesse à l'étudiant, en lui montrant son mari. Eugène s'inclina profondément.

Monsieur, dit-elle on présentant Eugène au comte de Restaud, est M. Eugène de Rastignac, parent de madame la vicomtesse de Beauséant par les Marcelliac, et que j'ai eu le plaisir de rencontrer à son dernier bal.

Parent de madame la vicomtesse de Beauséant par les Marcelliac ! Ces mots, que la comtesse prononça presque emphatiquement, par suite de l'espèce d'orgueil qu'éprouve une maîtresse de maison à prouver qu'elle n'a chez elle que des gens de distinction, furent d'un effet magique. Le comte quitta son air froidement cérémonieux, et prit les mains de l'étudiant.

— Enchanté monsieur ! dit-il, de pouvoir faire votre connaissance....

Le comte Maxime de Trailles lui-même jeta sur Eugène un regard inquiet, et quitta tout à coup son air impertinent. Ce coup de baguette, dû à la puissante intervention d'un nom, ouvrit trente cases dans le cerveau du méridional, et lui rendit l'esprit qu'il avait préparé. Ce fut une lumière qui lui fit voir clair dans l'atmosphère de la haute société parisienne, encroûtée de brumes pour lui. La Maison-Vauquer, le Père Goriot étaient alors bien loin de sa pensée.

— Je croyais les Marcelliac éteints ? dit le comte de Restaud à Eugène.

— Oui, monsieur, répondit-il. Mais mon grand oncle, le baron de Rastignac, épousa l'héritière de la famille de Marcelliac. Il n'a eu qu'une fille, qui a épousé le maréchal de Clarimbaud, aïeul maternel de madame Beauséant. Nous sommes la branche cadette, branche d'autant plus pauvre, que mon grand-oncle, vice-amiral, a tout perdu au service du roi. Le gouvernement révolutionnaire n'a pas voulu admettre nos créances dans la liquidation qu'il a faite de la compagnie des Indes.

— Monsieur votre grand-oncle ne commandait-il pas le *Vengeur* avant 1789 ?

— Précisément.

— Alors, il a connu mon grand-père, qui commandait le *Warwick*.

Maxime haussa légèrement les épaules en regardant madame de Restaud, et eut l'air de lui dire : — S'il se met à causer marine avec celui-là, nous sommes perdus !

Anastasie comprit le regard de M. de Trailles. Avec cette admirable puissance que possèdent les femmes, elle se mit à sourire en disant : — Venez, Maxime. J'ai quelque chose à vous demander. Messieurs, nous vous laisserons naviguer de conserve sur le *Warwick* et sur le *Vengeur*.

Elle se leva, fit un signe plein de tristesse railleuse à Maxime, qui prit avec elle la route du boudoir. A peine ce couple *morganatique*, jolie expression allemande qui n'a pas son équivalente en français, avait-il atteint la porte, que le comte interrompit sa conversation avec Eugène.

— Anastasie, restez donc, chère, s'écria-t-il avec humeur. Vous savez bien que....

— Je reviens, je reviens, dit-elle en l'interrompant. Il ne me faut qu'un moment pour dire à Maxime ce dont je veux le charger....

En effet, elle revint promptement. Comtesse, toutes les femmes qui, forcées d'observer le caractère de leurs maris pour pouvoir se conduire à leur fantaisie, savent reconnaître jusqu'où elles peuvent aller afin de ne pas perdre une confiance précieuse, et qui alors ne les choquent jamais dans les petites choses de la vie, la comtesse avait vu, d'après les inflexions de la voix du comte, qu'il n'y avait aucune sécurité à rester dans le boudoir. Ces contre temps étaient dus à Eugène. Aussi la comtesse le montra-t-elle d'un air et par un geste pleins de dépit à M. de Trailles, qui dit fort épigrammatiquement à M. de Restaud, à sa femme et à Eugène : — Ecoutez, vous êtes en affaires, je ne veux pas vous gêner, adieu. Il se sauva.

— Reste donc, Maxime ! cria le comte. Eugène dîner ! dit la comtesse qui laissait encore une fois Eugène et le comte, suivit Maxime dans le premier salon, où ils restèrent assez de temps ensemble pour croire que M. de Restaud congédierait Eugène.

Rastignac les entendait tour à tour éclater de rire, causer, se taire. Alors le malicieux étudiant faisait de l'esprit avec M. de Restaud, le flattait ou l'embarquait dans des discussions, afin de revoir la comtesse, et de savoir qu'elles étaient ses relations avec le père Goriot. Cette femme, évidemment aimée de Maxime, cette femme, maîtresse de son mari, liée secrètement au vieux vermicellier, lui semblait tout un mystère. Il voulait pénétrer, ce mystère, espérant ainsi pouvoir régner en souverain sur cette femme si séduisante, si éminemment parisienne.

— Anastasie ! dit le comte en appelant de nouveau sa femme.

— Allons, mon pauvre Maxime, dit-elle au jeune homme, il faut se résigner. A ce soir....

— J'espère, Nasie, lui dit-il à l'oreille, que vous consignez ce petit jeune homme dont les yeux s'allumaient comme des charbons quand il vous regardait ; il vous ferait des déclarations, vous compromettrait, et vous me forcerez à le tuer.

— Êtes-vous fou, Maxime ! dit-elle. Ces petits étudiants ne sont-ils pas au contraire d'excellens paratonnerres. Je le ferai certes prendre en grippe à Restaud.

Maxime éclata de rire, et sortit suivi de la comtesse qui se mit à la fenêtre pour le voir monter en voiture, faire piffer son cheval, et agiter son fouet. Elle ne revint que quand le grand portier fut fermée.

— Dites donc, lui cria le comte quand elle entra, ma chère, la terre où demeure la famille de monsieur, n'est pas loin de Vertueil, sur la Charente. Le grand-oncle

de monsieur et mon grand-père se connaissent.

— Enchantée d'être en pays de connaissances, dit la comtesse distraite.

— Plus que vous ne le croyez, dit à voix basse Eugène.

— Comment ? dit-elle vivement.

— Mais, reprit l'étudiant, je viens de voir sortir de chez vous un monsieur avec lequel je suis porté à porte dans la même pension, le père Goriot !

— A ce nom, enjovité du mot père, le comte, qui tisonnait, jeta les pincettes dans du feu, comme si elles lui eussent brûlé les mains, et se leva.

— Monsieur, vous auriez pu dire monsieur Goriot ! s'écria-t-il.

La comtesse pâlit d'abord, en voyant l'impatience de son mari, puis elle rougit, et fut évidemment embarrassée, car elle répondit d'une voix qu'elle voulut rendre naturelle, et d'un air fausement dégagé : — Il est impossible de connaître quelqu'un que nous n'aimions mieux.

Elle s'interrompit, regarda son piano, comme s'il se réveillait en elle une fantaisie, et dit : Aimez vous la musique, monsieur ?

— Beaucoup, répondit Eugène, devenu rouge, et bété par le pressentiment qu'il eut d'avoir commis une lourde sottise.

— Chantez-vous ? s'écria-t-elle en allant à son piano, dont elle attaqua vivement toutes les touches, en les remuant depuis le *fa* d'en bas jusqu'au *fa* d'en haut. Rrrrrrrah !

— Non, madame.

Le comte de Restaud se promenait de long en large.

— C'est dommage, vous vous êtes privé d'un grand moyen de succès. — *Ca-a-ro ca-a-ro, ca-a-a-ro non dabil-a-ro*, chanta la comtesse.

En prononçant le nom du père Goriot, Eugène avait donné un coup de baguette magique, mais dont l'effet était l'inverse de celui qu'avait frappé ces mots : *parent de Madame de Beauséant*. Il se trouvait dans la situation d'un homme introduit par faveur chez un amateur de curiosités, et qui, touchant, par mégarde, quelque jolie armoire pleine de figures sculptées, fait tomber trois ou quatre têtes mal collées. Il aurait voulu se jeter dans un gouffre. Le visage de madame de Restaud était sec, froid, et ses yeux devenus indifférens, fuyaient ceux du malencontreux étudiant.

— Madame, dit-il, vous avez à causer avec monsieur de Restaud, veuillez agréer mes hommages, et me permettre....

— Toutes les fois que vous viendrez, dit précipitamment la comtesse en arrêtant Eugène par un geste, vous êtes sûr de nous faire, à monsieur de Restaud comme à moi, le plus vil plaisir.

Eugène salua profondément le couple, et sortit suivi de M. de Restaud, qui malgré ses instances, l'accompagna jusque dans l'antichambre.

— Toutes les fois que ce monsieur se présentera, dit le comte à Maurice, ni madame, ni moi, nous n'y serons.

Quand Eugène mit le pied sur le perron, il s'aperçut qu'il pleuvait.

— Allons, se dit-il, je suis venu faire une gaucherie dont j'ignore la cause et la portée, je gênerai par dessus le marché mon habit et mon chapeau. Je devrais rester dans mon coin à piocher le droit, ne penser qu'à devenir un rude magistrat. Puis-je aller dans le monde quand il faut, pour y manœuvrer convenablement, un tas de cabriolets, de bottes cirées, d'agrès indispensables, des chaînes d'or, des gants de soie dès le matin, des gants jaunes le soir ? Vieux drôle de père Goriot, va !

Quand il se trouva sur la porte de la rue le cocher d'une voiture de louage, qui venait sans doute de remettre deux nouveaux mariés, et qui ne demandait pas mieux que de voler à son bourgeois quelques courses de contrebande, fit à Eugène un signe, en le voyant sans parapluie, en habit noir, gilet blanc, gants jaunes, et bottes cirées. Eugène était sous l'empire d'une de ces rages sourdes qui poussent un jeune homme à s'enfoncer de plus en plus dans l'abîme où il est entré, comme s'il espérait y trouver une heureuse issue. Il consentit par un mouvement de tête à la demande du cocher. Puis, sans avoir plus de vingt-deux sous dans sa poche, il monta dans la voiture où quelques grains d'orange, et des brins de cannelle attestaient le passage des mariés.

— Où monsieur va-t-il ? demanda le cocher qui n'avait déjà plus ses gants blancs.

— Parbleu, se dit Eugène, puisque je m'enfonce, il faut au moins que cela me serve à quelque chose.

— Allez à l'hôtel de Beauséant, ajouta-t-il à haute voix.

— Lequel ! dit le cocher.

— Mot sublime qui confondit Eugène. Cet élégant inédit ne savait pas qu'il y avait deux hôtels de Beauséant ! Il ne connaissait pas combien il était riche en parens qui ne se souciaient pas de lui.

— Le vicomte de Beauséant, rue....

— De Grenelle ? dit le cocher en hochant la tête et l'interrompant. — C'est que, voyez-vous, il y a encore l'hôtel de monsieur le marquis de Beauséant, rue Saint-Dominique, ajouta-t-il en relevant le marche-pied.

— Je le sais bien, répondit Eugène d'un air sec.

— Tout le monde aujourd'hui se moque donc de moi ? dit-il en jetant son chapeau sur les coussins du devant. Voilà une escapade qui va me coûter la rançon d'un roi. Mais au moins je vais faire ma visite à ma soi-disant cousine d'une manière solidement aristocratique.

Le père Goriot me coûte déjà au moins dix francs, le vieux scélérate ! Ma foi, je vais raconter mon aventure à madame de Beauséant. Peut-être la ferai-je rire. Elle saura sans doute le nœud des liaisons criminelles de ce vieux rat sans queue et de cette belle femme. Il vaut mieux plaire à ma cousine que de me cogner contre cette femme immorale qui me fait l'effet d'être bien coûteuse. Si le nom de la belle vicomtesse est si puissant, de quel poids doit donc être sa personne ! Adressons-nous en haut.

Ces paroles sont la formule brève des nuils et une pensée entre lesquelles il flottait. Il reprit un peu de calme et d'assurance en voyant tomber la pluie. Il se dit que s'il allait dissiper deux des précieuses pièces de cent sous qui lui restaient, elles seraient heureusement employées à la conservation de son habit, de ses bottes et de son chapeau. Il n'entendait plus sans un mouvement d'hilarité son cocher criant : — *La porte, s'il vous plaît.*

Un Suisse rouge et doré fit grogner sur ses gonds la porte de l'hôtel, et Rastignac vit avec une douce satisfaction sa voiture passer sous le porche, tourner dans la cour, et s'arrêter sous la tente qui abritait le perron de la vicomtesse. Le cocher à grosse houppelane bleue bordée de rouge vint déplier le marche-pied. En descendant de sa voiture, Eugène entendit des rires étouffés qui partaient sous le péristyle. Trois ou quatre valets avaient déjà planté sur cet équipage de mariés. Leur rires éclaira l'étudiant au moment où il comparait cette voiture à l'un des plus élégans coupés de Paris, attelé de deux chevaux fringans qui avaient des roses à l'oreille, qui mordaient leur frein, et qu'un cocher poudré, bien cravaté tenait en bride comme s'ils eussent voulu s'échapper. A la Chaussée-d'Antin, madame de Restaud avait dans sa cour le fin cabriolet de l'homme de vingt-six ans ; au faubourg Saint Germain, attendait le luxe d'un grand seigneur, un équipage que trente mille francs n'auraient pas payé.

— Qui donc est là ? se dit Eugène, en comprenant un peu tardivement qu'il devait se rencontrer à Paris bien peu de femmes qui ne fussent occupées, et que la conquête d'une de ces reines coûtait plus que du sang. Diantre ! ma cousine aura sans doute aussi son Maxime.

Il monta le perron, la mort dans l'âme. A son aspect, la porte vitrée s'ouvrit, et il trouva les valets sérieux comme des ânes qu'on étrille. La fête à laquelle il avait assisté s'était donnée dans les grands appartemens de réception situés au rez-de-chaussée de l'hôtel de Beauséant. N'ayant pas eu le temps, entre l'invitation et le bal, de faire une visite à sa cousine, il n'avait donc pas encore pénétré dans les appartemens de madame de Beauséant, en sorte qu'il allait voir pour la première fois les merveilles de cette élégance personnelle qui trahit l'âme et les mœurs d'une femme de distinction. Étude d'autant plus curieuse que le salon de madame de Restaud lui fournissait un terme de comparaison. A quatre heures et demie la vicomtesse était visible. Eugène qui ne savait rien des diverses étiquettes parisiennes, fut conduit par un grand escalier plein de fleurs, blanc de ton, à rampe dorée, à tapis rouge, chez madame de Beauséant dont il ignorait la biographie verbale, une de ces changeantes

histoires qui se contentent tous les soirs d'oreille à oreille dans les salons de Paris.

La vicomtesse était liée depuis trois ans avec un des plus célèbres et des plus riches seigneurs portugais, le marquis d'Ajuda-Pinto. C'était une de ces liaisons innocentes qui ont tant d'attraits pour les personnes ainsi liées, qu'elles ne peuvent supporter personne en tiers. Aussi M. le vicomte de Beauséant avait-il donné lui-même l'exemple au public en respectant, bon gré, mal gré, cette union morganatique. Les personnes qui, dans les premiers jours de cette amitié, vinrent voir la vicomtesse à quatre heures, y trouvaient M. d'Ajuda-Pinto. Madame de Beauséant, incapable de fermer sa porte, ce qui eût été fort inconvenant, recevait si froidement les gens, et contemplait si studieusement sa corniche, que chacun comprenait combien il était gênant. Quand on sut dans Paris que l'on gérait beaucoup madame de Beauséant en venant la voir entre quatre heures et le dîner, elle se trouva dans la solitude la plus complète. Elle allait aux Bouffons ou à l'Opéra en compagnie de M. de Beauséant et de M. d'Ajuda-Pinto ; mais, en homme qui savait vivre, M. de Beauséant quittait toujours sa femme et le Portugais après les et avoir installés. M. d'Ajuda devait se marier. Il épousait une demoiselle de Rochede Charost. Dans toute la haute société, une seule personne ignorait encore ce mariage, cette personne était madame de Beauséant. Quelques-unes de ses amies lui en avaient bien parlé vaguement ; elle en avait ri, croyant que ses amies voulaient troubler un bonheur dont elles étaient jalouses. Cependant les bances allaient se publier. Le beau Portugais, venu pour déclarer ce mariage à la vicomtesse, n'avait pas encore osé dire un traitre mot. Pourquoi ? rien sans doute n'est plus difficile que de déclarer à une femme un semblable *ultimatum*. Certains hommes se trouvent plus à l'aise sur le terrain, devant un homme qui leur menace le cœur avec une épée, que devant une femme qui, après avoir *robinné* ses élégies durant deux heures, fait la morte et demande des sels. En ce moment donc, M. d'Ajuda-Pinto était sur les épines, et voulait sortir, en se disant que madame de Beauséant apprendrait cette nouvelle, lui écrirait, et qu'il serait plus commode de traiter ce galant assassinat par correspondance que de vive voix. Quand le valet de chambre de la vicomtesse annonça M. Eugène de Rastignac, il fit tressaillir de joie M. d'Ajuda-Pinto.

— Adieu, dit le Portugais en s'empresant de gagner la porte, quand Eugène entra dans un petit salon coquet, gris et rose, où le luxe semblait n'être que de l'élégance.

— Mais à ce soir, dit madame de Beauséant en retournant la tête, et jetant un regard au marquis. N'allons-nous pas au Bouffes ?

— Je ne le puis, dit-il en prenant le bouton de la porte.

Madame de Beauséant se leva, le rappela près d'elle, sans faire la moindre attention à Eugène, qui, debout, étourdi par le scintillement d'une richesse merveilleuse, croyait à la réalité des contes arabes, et ne savait où se fourrer en se trouvant en présence de cette femme sans être remarqué par elle. La vicomtesse avait levé l'index de sa main droite, et par un joli mouvement désignait au marquis une place devant elle. Il y eut dans ce geste une telle puissance de colère et un si violent despotisme de passion, que le marquis laissa le bouton de la porte et vint. Eugène le regarda non sans envie.

— Voilà, se dit-il, l'homme au coupé ! Mais il faut donc avoir des chevaux fringans, des livrées et de l'or à flots pour obtenir le regard d'une femme à Paris.

Le démon du luxe le mordit au cœur, la fièvre du gain le prit, la soif de l'or lui sécha la gorge. Il avait cent trente francs pour son trimestre.

— Pourquoi, dit la comtesse en riant, ne pouvez-vous pas venir aux Italiens ?

— Des affaires ! Je dîne chez l'ambassadeur d'Angleterre.

— Vous le quitterez.

Alors M. d'Ajuda dit en riant : — Vous l'exigez ?

— Oui ! certes.

— Oh ! voilà ce que je voulais me faire dire, répondit-il en jetant un de ces fins regards qui auraient rassuré toute autre femme.

Il prit la main de la vicomtesse, la baisa,

et partit. Eugène passa la main dans ses cheveux, et se tortilla pour s'uluer en croyant que madame de Beauséant allait penser à lui. Tout à coup elle s'élança, se précipita dans la galerie, accourut à la fenêtre, et regarda avec un horrible pouvoir de lucidité M. d'Ajuda, pendant qu'il montait en voiture ; elle prête l'oreille à l'ordre et entend le chasseur répéter au cocher : — Chez M. de Rochede. Ces mots et la manière dont M. d'Ajuda se plongeait dans sa voiture furent l'éclair et la foudre pour cette femme qui revint en contenant d'affreux tressaillemens et de mortelles appréhensions.

Les plus horribles catastrophes ne sont que cela dans le grand monde.

La vicomtesse rentra dans sa chambre à coucher, se mit à sa table, et prit un joli papier.

*Du moment, écrivait-elle, où vous dînez chez M. de Rochede, et non à l'ambassade anglaise, vous me devez une explication, je vous en prie.*

Après avoir redressé quelques lettres défigurées par le tremblement convulsif de sa main, elle mit un C qui voulait dire Clair de Bourgogne, et sonna.

— Jacques, dit-elle à son valet de chambre qui vint aussitôt, vous irez à sept heures et demie chez M. de Rochede ; vous y demanderez M. d'Ajuda. Si monsieur le marquis est, vous lui ferez parvenir ce billet sans demander de réponse ; s'il n'y est pas, vous reviendrez et me rapporterez ma lettre.

— Madame la vicomtesse a-t-elle un dans son petit salon.

— Ah ! c'est vrai, dit-elle en poussant la porte.

Eugène commençait à se trouver très-mal à l'aise, il aperçut enfin la vicomtesse, qui lui dit d'un ton de voix dont l'émotion lui remua toutes les fibres du cœur : — Pardonnez-moi, j'avais un mot à écrire, je suis maintenant toute à vous....

Elle ne savait ce qu'elle disait ; voici ce qu'elle pensait : — Hé ! il veut épouser mademoiselle de Rochede. Mais est-il donc libre ? Ce soir ce mariage sera brisé, ou je... je... mais il n'en plus question demain.

— Ma cousine, répondit Eugène.

— Hoin ! fit la vicomtesse en lui jetant un regard dont l'impertinence glaça l'étudiant.

Eugène comprit ce hein. Depuis trois heures il avait appris tant de choses, qu'il s'était mis sur le qui vive !

— Madame, reprit-il en rougissant.

Il hésita, puis il reprit : — Pardonnez-moi, j'ai besoin de tant de protection qu'un petit bout de parenté n'aurait rien gâté.

Madame de Beauséant sourit, mais tristement ; elle sentait déjà le malheur qui grondait dans son amoncellement.

— Si vous connaissiez la situation dans laquelle se trouve ma famille, dit-il en continuant, vous aimeriez à jouer le rôle d'une de ces fées fabuleuses qui se plaisaient à dissiper les obstacles autour de leurs fileuls.

— Hé bien, cousin, dit-elle en riant, à quoi puis-je vous être bonne ?

— Mais, le sais-je ? vous appartenir par un lien de parenté qui se perd dans l'ombre est déjà toute une fortune. Vous m'avez troublé, je ne sais plus ce que je venais vous dire. Vous êtes la seule personne que je connaisse à Paris. Ha, je voulais vous consulter, en vous demandant de m'accepter comme un pauvre enfant qui désire se couvrir à votre jupe, et qui saurait mourir pour vous.

— Vous tueriez quelqu'un pour moi....

— J'en tuerais deux ! fit Eugène.

— Enfant ! Oui, vous êtes un enfant ! dit-elle en réprimant quelques larmes. Vous aimeriez sincèrement, vous !

Oh ! fit-il en hochant la tête.

La vicomtesse s'intéressa vivement à l'étudiant pour une réponse d'ambitieux. Le méridional en était à son premier calcul. Entre le boudoir bleu de madame de Restaud et le salon rose de madame de Beauséant, il avait fait trois années de ce *Droit parisien* dont on ne parle pas, quoiqu'il constitue une haute jurisprudence sociale qui, bien apprise, bien pratiquée même à tout.

— Ah ! j'y suis, fit Eugène. J'avais remarqué madame de Restaud à votre bal. Je suis allé ce matin chez elle.

— Vous avez dû bien la gêner, dit en souriant madame de Beauséant.

— Eh oui ! Je suis un ignorant qui met-

tra contre lui tout le monde, si vous me refusez votre secours. Je crois qu'il est fort difficile de rencontrer à Paris une femme jeune, belle, riche, élégante, qui soit inoccupée, et il m'en faut une qui m'apprenne ce que vous voulez savoir bien expliquer la vie. Je trouverai par moi-même un monsieur de Trailles. Je venais donc à vous pour vous demander le mot d'une énigme, et vous priez de me dire de quelle nature est la sottise que j'y ai faite. J'ai parlé d'un père...

— Madame la duchesse, reprit Eugène n'est-il pas naturel de vouloir s'informer aux secrets de ce qui nous charme ? (Allons, sois dit-il, je suis sûr que je fais des phrases de coiffeur.) — Mais madame de Restaud est, je crois, l'écouleur de monsieur de Trailles, dit la duchesse.

— Je n'en savais rien, madame, reprit l'étudiant. Aussi me suis-je étourdi de l'entendre. Enfin je m'étais assez bien entendu avec le mari; je me voyais souffrir, pour un temps, par la femme, lorsqu'elle me suis avisé de leur dire que je connaissais un homme que j'avais vu sortir par un escalier dérobé, et qui avait un fond d'un couloir embrassé la comtesse.

— Qu'est-ce ? dirent les deux femmes. — Un vieillard qui vit à raison de trois louis par mois, au fond du faubourg Saint-Marceau, comme moi, pauvre étudiant, un véritable pauvre dont tout le monde se moque, et que nous appelons le Père Goriot. — Mais enfant que vous êtes ! s'écria la vicomtesse, la comtesse de Restaud est une demoiselle Goriot.

— La fille d'un vermicellier, reprit la duchesse, une petite femme qui s'est fait présenter le même jour qu'une fille de fournisseur. Ne vous en souvenez-vous pas, Clara ? Le roi s'est mis à rire, et a dit en latin un bon mot sur la farine. Des gens, comment donc ? des gens... — Ejusdem farinae, dit Eugène. — C'est cela, dit la duchesse. — Ha ! c'est son père ! reprit l'étudiant en faisant un geste d'horreur.

— Mais oui, ce bonhomme avait deux filles dont il est quasi fou, quoique l'une et l'autre l'aient renié.

— La seconde n'est-elle pas, dit la vicomtesse en regardant la duchesse, mariée à un banquier dont le nom est allemand, un baron de Nucingen ? Ne se souvenez-vous pas de Delphine ? une blonde qui a une loge de côté à l'Opéra, qui vient aux Bouffons et rit très-haut pour se faire remarquer ?

— La duchesse sourit en disant : — Mais, ma chère, je vous admire. Pourquoi vous occupez-vous donc tant de ces gens-là ? Il a fallu être amoureux fou, comme l'était Restaud, pour s'être enfoncé dans mademoiselle Anastasie. Oh ! il n'en sera pas le bon marchand ; elle est entre les mains de Trailles qui la perdra.

— Son père ! répétait Eugène.

— Eh bien ! oui, son père, leur père, le père ! Un père, reprit la vicomtesse, un bon père, qui leur a donné, dit-on, à chacune cinq ou six cents mille francs pour faire leur bonheur en les mariant bien, et qui ne s'était réservé que huit à dix mille livres de rente pour lui, croyant que ses filles resteraient ses filles, qu'il s'était créé chez elles deux existences, deux maisons où il serait adoré, choyé. En deux ans, ses gendres l'ont banni de leur société comme le dernier des misérables...

— De service, dit madame de Beauséant.

— Clara, vous savez sans doute, reprit la duchesse en jetant des flots de malignité par ses regards, que demain les bans de monsieur d'Adjuda-Pinto et de mademoiselle de Rochedeux se publient.

— Ce coup était trop violent ; la vicomtesse pâlit, et répondit en riant : — Ce sont de ces bruits dont s'amuse les sots. Pourquoi monsieur d'Adjuda porterait-il chez les Rochedeux un des plus beaux noms du Portugal ? Les Rochedeux sont de la plus petite noblesse du province.

— Mais Berthe réunira, dit-on, deux cents mille livres de rente.

— M. d'Adjuda est trop riche pour faire de ces calculs.

— Mais, ma chère, mademoiselle de Rochedeux est charmante.

— Ah ! — Enfin, il y a dine aujourd'hui, et les conditions sont arrêtées... Vous m'ôtez étrangement d'être si peu instruite...

— Quelle sottise avez-vous donc faite, mon petit cousin ? dit madame de Beauséant. Ce pauvre enfant est si nouvellement jeté dans le monde, qu'il ne comprend rien, ma chère Antoinette, à ce que nous disons. Soyez bonne pour lui ; remettons à causer de cela demain. Demain, voyez, tout sera sans doute officiel, et vous serez officieuse à coup sûr.

— Ici la duchesse tourna sur Eugène un de ces regards impertinents qui enveloppent un homme des pieds à la tête, l'aplatisse, et le mettent à l'état de zéro.

— Madame, j'ai sans doute, sans le savoir, plongé un poignard dans le cœur de Madame de Restaud ; sans le savoir, voilà ma faute, dit l'étudiant en son génie avait assez bien servi, et qui avait découvert les mordantes épigrammes cachées sous les phrases affectueuses de ces deux femmes. Vous continuez à voir, et vous craignez peut-être les gens qui sont dans le secret du mal qu'ils vous font, tandis que celui qui l'ignore est regardé comme un sot, un maladroit qui ne sait profiter de rien ; on le méprise.

— Madame de Beauséant jeta sur l'étudiant un de ces regards fondants, où les grandes âmes savent mettre toute la fois de la reconnaissance et de la dignité. Ce regard fut comme un baume qui calma la plaie que venait de faire au cœur de l'étudiant le coup d'œil d'un hussier-piseur par lequel la duchesse l'avait évalué.

— Figurez-vous que je venais, dit Eugène en continuant, de capter la bienveillance du comte de Restaud ; car, dit-il en se tournant vers la duchesse d'un air à la fois humble et malicieux, il faut vous dire, madame, que je ne suis encore qu'un pauvre diable d'étudiant, bien seul, bien pauvre...

— No dites pas cela, cousin, nous autres femmes nous ne voulons jamais de ce dont personne ne veut.

— Bah ! fit Eugène, je n'ai que vingt deux ans, il faut savoir supporter les maux de son âge. D'ailleurs, je suis à confondre, et il est impossible de se mettre à genoux dans un plus joli confessionnal ; la duchesse prit un air froid à ce discours anti-religieux, dont elle proscrivit le mauvais goût, en disant à la comtesse : — Monsieur arrive...

— Madame de Beauséant se prit à rire franchement et de son cousin et de la duchesse. — Il arrive, ma chère, et cherche une institutrice qui enseigne le bon goût.

— Thomas Arnott, C. de la C. en Ch. Châteaux-St-Louis, Québec, 8 sept. 1835. — La pla à son excellence le gouverneur-en-chef de nommer Stephen Walcott, écuyer, pour être son secrétaire civil.

— Le journal patriote fait une comparaison entre l'influence parlementaire de M. Papiereux et de M. Neilson.

— M. Neilson, père, n'a jamais eu d'autre influence sur la chambre que celle qui lui donnait la justice et la raison ; il n'a jamais sollicité la voix d'un seul électeur ; il n'a eu d'un seul moment que des raisons légitimes ; il n'a pas rempli les campagnes d'émissaires débitant des mensonges souvent assez atroces, et les moyens de la réfuter n'avaient point, et où les préjugés nationaux et la concurrence dans le travail rendaient facile un genre d'influence si peu propre ; il n'a pas prononcé ni circulé des adresses, telles que celle au quartier-ouest de Montréal, où des injures, des insultes, et des déclarations injurieuses et imitées de l'Europe, excitaient aux haines et aux animosités un peuple dont les intérêts sont les mêmes ; il n'a pas parcouru les campagnes en procession, prononçant des discours incendiaires ad exultandum vulgus, usant de moyens empiriques que répudient le bon sens et l'usage ordinaire ; il n'a pas par des moyens de convention et des châtiments fait signer des requêtes, pour après-cela traiter les membres comme des enfants et les mener par des insultes en chambre.

— M. Neilson a appuyé à venir à 1834, les mesures alors dites patriotiques ; qui chez un bon nombre ne sont rien plus que cela, et il est en grande partie la cause de l'adoption du rapport du

comité des communes anglaises de 1838. Il a depuis toujours appuyé ce rapport. Il n'a pas voulu plier une colonie, ayant des obligations à remplir, au gré d'un peuple imprévoyant, qui serait à la fois maître de la métropole et des autres colonies anglaises d'origine répudiées ; il s'est refusé à la fois aux insultes que produisent les patriotes « progressifs » à la mère-patrie, leurs co-sujets en minorité, et à tout ce qu'il y a de noble dans la reconnaissance pour des bienfaits, il n'a pas voulu appeler les ennemis de l'empire sur son territoire, ni se prononcer traître et imprudent à la fois, car on prétendait vouloir conserver une nationalité qu'on plaçait sous la hache des américains.

— M. Neilson aura probablement pensé, (ce qui selon nous n'est pas douteux) que le seul espoir pour les Canadiens de préserver leurs institutions, était de s'adresser à la justice de la mère-patrie qui les avait toujours reconnus et protégés. Selon nous, le vrai patriotisme, le canadiennisme, se trouvait là. Du moment que les patriotes ont quitté l'Angleterre, en insistant si honteusement, ils se sont avoués ; les anglais des autres colonies, et les américains, doivent absolument les obliger à devenir anglais en tout, et dans un changement de sens, tout ce qui est canadien disparaîtra pour ne jamais reparaitre. C'est une proposition des plus évidentes, à tous ceux qui ne sont pas aveuglés par la vanité, par l'intérêt et par l'ignorance. Et cependant nos pauvres patriotes du jour se déclarent Canadiens, quand ils sont leurs ennemis les plus féroces, les plus cruels. Quelques pygmées en gouvernement et en politique, se sont emparés d'eux, et les conduisent à grands pas à leur ruine, s'ils ne se réveillent pas bientôt et ne les repudient. Nous avouons que la vraie liberté dont ils jouissent, sans interruption quelconque, dans leur religion, leur industrie, leurs personnes, et surtout leur éducation morale, qui les a formés à vivre indépendamment de tout aide extérieure, n'est pas propre à leur espérer qu'ils prendront le remède entre leurs mains. C'est dans ce sens que nous sollicitons l'intervention de l'Angleterre dans nos affaires. En étant juste envers tous les intérêts divers de la colonie, elle devrait de suite s'emparer de nos difficultés et les arranger, sans s'occuper des menées et des sottises de parti.

— A. M. le rédacteur de la Gazette de Québec. Parmi les griefs réels dont on peut légitimement se plaindre (et qui ne se montent pas à 92, quoiqu'on puisse en dire) on peut compter la composition de la cour d'appel, contre laquelle on fait tous les jours des accusations plus ou moins violentes, et même plus ou moins injustes. Par l'acte constitutionnel cette cour est composée du gouverneur et du conseil exécutif. Subséquent l'acte de judicature 34, Geo. III. ch. 6, adopta le même plan, en ajoutant seulement que le juge en chef de la province et celui du district de Montréal seraient aussi membres de cette cour. Il est clair que beaucoup de citoyens respectables, riches, influents, et instruits, pouvaient être qualifiés comme conseillers exécutifs, sans être précisément des hommes de loi, capables de réviser avec connaissance suffisante les jugements des cours inférieures. Cependant la législature provinciale ne trouva d'autres moyens de parer aux inconvénients de ce système, que de donner siège dans cette cour aux deux juges en chef, sans même leur donner la présidence, ni les rendre membres obligés de la cour ; de même la législature voulut que dans certains cas, les jugements des cours d'oyer et terminer, ne fussent exécutés qu'après avoir été soumis à l'approbation de l'autorité supérieure. Elle savait donc bien que les deux cours pouvaient se trouver composées de membres qui ne seraient pas assez versés dans les lois civiles ou criminelles ; au moins on peut le supposer par le genre de précautions qu'elle a adoptées.

— Si s'est écoulé plus de quarante ans depuis la passation du bill de judicature. On y a voulu force pièces sous le nom d'amendements et l'on cria toujours et certainement ce n'est pas sans raison. Il est évident qu'il faudrait qu'il fut refundu en entier ; il est également évident que depuis quinze ans qu'elles s'en occupent, les deux chambres ne peuvent s'entendre, et au moins ne se sont pas entendues sur ce point, et le mal va toujours croissant. Que faire donc ? Jusqu'à présent on a toujours introduit des bills qui embrassaient la totalité du système judiciaire de la province. Cour d'appel, cour du banc du roi civil, cour du banc du roi criminel ; cour supérieure, cour inférieure, cour de tournée, de session du quartier etc. etc. le plan est trop vaste, il y a un embarras — ensuite, ces bills étaient nécessairement très longs, et à cause de leur importance demandaient une attention sérieuse et des discussions prolongées. Ce n'était souvent que près de la fin d'une session qu'ils étaient passés dans une chambre et renvoyés à l'autre qui n'avait pas toujours le tems suffisant pour le discuter à son tour, et il fallait commencer de nouveau dans une autre session.

— Je proposerais de nommer une commission chargée de présenter aux chambres un ou plusieurs projets de loi sur ce sujet ; elles pourraient alors s'en occuper dès l'ouverture de la session et l'on gagnerait par là un tems précieux, on pourrait même déclarer que si le bill n'avait pas passé les deux chambres dans la session, la session suivante pourrait reprendre le projet dans l'état où l'aurait laissé la précédente et sans recommencer de nouveau, suivant l'usage parlementaire.

— Je ferais de la cour d'appel, le sujet d'un acte isolé, qui pourrait passer indépendamment des autres parties.

— Cette cour serait composée des anciens juges auxquels on continuerait leurs appointements ; toujours composé des mêmes hommes, ce tribunal assurerait l'uniformité de la jurisprudence et établirait aussi l'uniformité des règles de pratique dans toutes les cours inférieures ; cette cour réunirait les pouvoirs de la cour d'appel et de celle du banc du roi pour la partie criminelle, siégerait par conséquent dans les différents districts, comme le fait maintenant la cour criminelle, ce qui serait d'un immense avantage par rapport aux appels.

— Il est évident que la commission qui serait chargée de préparer des projets de loi ne travaillerait que d'après la division de la

province en districts ; ainsi, si l'on se proposait des changements dans cette division, ils devraient être, au préalable, fixés par une loi.

— Voilà M. l'éditeur, quelques aperçus sur cette question importante. Je le livre au public dans l'espoir qu'ils serviront au moins à éveiller l'attention de ceux qui sont plus au fait que moi de ces matières, et à l'approche surtout de l'ouverture du parlement. C. E.

L'AMI DU PEUPLE

MONTRÉAL, 9 SEPTEMBRE, 1835.

Le St. Andrew, parti de Liverpool le 30 juillet, donne des nouvelles de Londres du 20 et de Paris du 27.

— L'amendement de sir R. Peel au bill de l'église irlandaise a été négative dans la chambre des communes ; ce bill et celui des corporations, n'ont pas encore été présentés à la chambre des lords. Le marcho que cette chambre adoptera à cet égard cause une anxiété générale.

— Il est notoire que la grande majorité des lords sont opposés à ces deux mesures, et ce ne pourrait être que par crainte ou par séduction que le ministère les emporterait.

— Le gouvernement a donné avis que le 20, il se mettrait à traiter pour une partie des fonds destinés à indemniser les possesseurs d'esclaves dans les Indes.

— Le bateau à vapeur Earl Grey, a sauté à Greenock, et 17 personnes ont perdu la vie.

— M. H. Gurney a obtenu d'un comité de la chambre des communes L.16,000 pour son amélioration aux voitures à vapeur.

— Mad. Malibran a gagné L. 10,000 dans son dernier voyage à Londres.

— L'anniversaire des trois journées a commencé sous un soleil aussi chaud que celui qui éclaira les barricades.

— Le premier bataillon de volontaires espagnols ne devait partir pour la frontière qu'à la fin du mois.

— Dans la séance de la cour des pairs du 21, le procureur-général a déclaré qu'il abandonnait les poursuites à l'égard de S. des accusés de la catégorie de Lyon, et qu'il recommandait les autres à l'indulgence de la cour.

— Le choléra a reparu à Marseille, à Aix, à Montpellier et s'est étendu jusqu'à Beaucaire, où il paralysait les affaires de la célèbre foire de cette ville.

— Les nouvelles de Madrid sont du 20 juillet ; elles ne contiennent rien d'intéressant. A Lisbonne, il y a eu un nouveau changement dans le ministère. M. Silva Carvalho a été rappelé aux affaires ; M. du Fonseca Magalhães a été nommé à l'intérieur.

— M. Pinto Magalhães ayant été transféré à la justice et MM. Palmaella, Saldanha et Loulé conservant leurs portefeuilles, il n'y a que MM. Campos et A. Carvalho qui se soient vus. Aussitôt que la réinstallation de M. Silva Carvalho fut connue, les banquiers et les principaux négociants portugais vinrent l'assurer qu'ils étaient prêts à fournir aux dépenses du gouvernement.

— Bourse de Paris, du 27 au soir. — 5 pour cent, 100 fr. 5 c. ; 4 pour cent, 99 fr. 10 c. ; 3 pour cent, 79 fr. 5 c.

— ENCORE LES ETATS-UNIS ! — Des troubles affreux suivis d'événements déplorable ont eu lieu à St. Louis. Sur le bruit qu'un nègre avait essayé d'assassiner son maître, la canaille s'est rassemblée et transportée dans un quartier habité par des nègres. Elle a commencé à enfoncer les maisons, et les malheureux habitants ont été obligés, pour sauver leur vie, d'abandonner leurs meubles à sa fureur, et de s'enfuir par les toits et les fenêtres. Plusieurs ont été horriblement blessés. Dans quelques maisons les nègres, ont essayé de se défendre ; il y a eu des coups de fusils tirés et deux personnes tuées. La fureur de cette populace a été jusqu'à mettre le feu à une cheminée où l'on soupçonnait que des nègres étaient cachés ; le feu s'est bientôt communiqué à la maison et les pompiers s'étant présentés pour remplir leurs devoirs et étendre l'incendie, on les a menacés de les traiter comme les nègres, s'ils arrêtaient les progrès du feu, et on a coupé les tuyaux des pompes.

— L'Intelligenter fait à ce sujet la remarque suivante :

« Si jamais l'esprit d'anarchie et de désordre s'étendit sur aucune terre, on peut dire que sa marche est maintenant rapide vers la nôtre. »

— Le Vindicator de vendredi, 4 sept. contient un article qui surpasse, peut-être, tout ce que ce journal a jamais offert au public de révolutionnaire et d'anti-constitutionnel, un article qui ne pourra manquer de réveiller tous ceux de ses lecteurs qui conservent encore quelque attachement à leur métropole et à leur constitution.

— L'auteur, persuadé sans doute intimement de la jonction prochaine du Canada aux Etats-Unis, qu'il nous promet à une époque peu éloignée, discute franchement et ouvertement les avantages que le Canada retirerait de cette jonction et les conditions auxquelles elle devrait s'opérer. Le passage suivant est un digne échantillon de l'article.

« Nous ne savons pas à quelles conditions le Canada voudrait se joindre à l'union, mais nous sommes certains qu'il ne sera pas aliéné par un bill de vente. Il sera probablement son marché lui-même, on ne lui accordera aucun pouvoir que les états aient possédés point, on ne lui refusera aucun de ceux qu'ils possèdent, et il sera (peut-être le jour n'est pas éloigné) un état souverain, avec une entière juridiction sur ses propres terres, un membre de cette heureuse famille américaine de nations puissantes, qui préfèrent rester unies ensemble, pour des fins générales de commerce et de défense mutuelle. »

— On dirait certainement, à lire ceci, que le voyage récent du Dr. n'avait d'autre but que d'aller s'informer à quel prix les américains voudraient bien recevoir le Canada, et quelles conditions ils lui accorderaient. Nous ne savons trop comment après un pareil article nos adversaires se laveront du soupçon qu'ils feignent encore de repousser, de vouloir se soustraire à la domination de la métropole. Nous avouerons que nous avons peu de confiance dans les « pleins pouvoirs » du Dr. pour

vendre le Canada, ou le livrer, et que nous regardons cet article plutôt comme une des farfarnonades ordinaires du « Vindicator » que comme une affaire sérieuse ; nous savons cependant que nos adversaires considèrent les Etats-Unis comme leur refuge et leur port de salut, si l'Angleterre refuse de leur accorder toutes leurs demandes. Nous ignorons pas que depuis longtemps ils cherchent à tourner de ce côté la tête de leurs habitants ; mais nous savons aussi que les canadiens ne prêtent point l'oreille à d'aussi coupables insinuations.

— Pour leur faire mieux sentir les désavantages d'un changement de position, nous les engageons simplement à jeter les yeux sur les taxes que payent les habitants américains, et sur les affreuses persécutions qu'éprouve la religion catholique dans toutes les parties de l'union. Que les Irlandais demandent au républicain éditeur le détail des assauts faits par la population américaine protestante de New-York, contre la population irlandaise catholique ; qu'ils lisent ces faits qui se sont renouvelés et qui se renouveleront tous les jours dans d'autres villes, et qu'ils nous disent ensuite s'ils souhaitent encore faire partie de cette « heureuse famille » où la loi du plus fort règne en souveraine !

— Le financier du village Debartzsch semble, depuis plusieurs années, avoir consacré ses veilles et ses travaux à des recherches sur le système hypothécaire ; nous l'avons vu naviguer se creuser le cerveau pour enfanter un plan de banque dont le mérite, incontestable à ses yeux, n'a pu séduire que lui seul. Maintenant, voilà que son Eclo public un nouveau système pour rendre les hypothèques sûres et valables, et empêcher les propriétaires de frauder les capitalistes et d'exposer les acheteurs. Voici le moyen infallible découvert par le grand génie du Village de l'Industrie.

— Tout homme qui aura acquis une propriété et désirant se décharger des hypothèques, prendra du Notaire qui aura reçu son acte d'acquisition un certificat constatant la dite acquisition, avec désignation exacte du terrain et le prix de vente et sera publie pendant huit semaines, dans le journal hebdomadaire qu'il choisira, dans le comté où est située la propriété ou dans le plus voisin, en anglais et en français, c'est à dire dans un journal français et dans un anglais le dit certificat notifiant toutes personnes ayant des hypothèques sur la dite propriété qu'il se trouve au chef lieu du comté, chez un notaire (sans nom) tel jour et heure qu'il fixera dans le dit avis, pour voir faire la délivrance du titre d'achat au vendeur.

— A l'expiration des huit semaines, si le propriétaire n'est parvenu à faire payer, les derniers s'en retourneront contents. Car, si à cet égard, il n'y a rien, le Roi perd ses droits.

— Pourvu néanmoins qu'ils aient (ces derniers) le droit de surenchérir le prix convenu entre le vendeur et l'acheteur laissant toujours à celui-ci le droit de prendre la dernière enchère.

— Le notaire dressera l'acte de tout et l'acheteur se trouvera aussi assuré qu'avec un décret même forcé, et tout aura obtenu la même fin.

— On voit par ceci que toute la découverte du futur banquier se borne à faire publier, dans deux journaux de la province, un certificat du notaire qui a reçu l'acte d'acquisition, constatant la dite acquisition avec désignation exacte du terrain et du prix d'acquisition, et cela pendant huit semaines. Certes voilà qui est fort avantageux pour les imprimeurs de journaux, et il est probable que c'est à eux seuls que profiterait cette mesure ; car elle est pour tous les autres encombrés d'inconvénients tels, qu'ils n'auraient pas dû échapper à l'œil clairvoyant de l'écrivain de St. Charles. Essayons d'en faire ressortir quelques-uns.

— Supposons, par exemple, ce qui pourrait très bien arriver, qu'un acheteur, d'après ce système, fasse publier l'acquisition d'une propriété, sur L'AMI DU PEUPLE et le HERALD ; ou soit que MM. les patriotes ne se permettent point de lire ces journaux et se font gloire, en qualité de libéraux, de les proscrire de leur vie, ce qui leur procure les moyens de juger plus impartialement. Supposons, maintenant qu'un créancier de la dite propriété se trouve un de ces patriotes innommés. Qu'arrivera-t-il ? Le pauvre homme ne lira point l'annonce qui le concerne, et par excès de patriotisme, il perdra sa créance. Malgré notre dose de bureaucratie, nous ne pourrions approuver cela.

— Supposons, maintenant, que l'individu soit hors la province. Qu'arrivera-t-il ? Il ne verra point les journaux, et on retombera dans le même inconvénient qui existe aujourd'hui.

— Maintenant, venons à un autre point ; faisons une autre supposition. Vous avez acheté une propriété ; vous avez fait publier votre contrat d'acquisition pendant huit semaines, et les créanciers se sont rendus à l'appel avec toute la diligence que l'on connaît à cette gent là. Vous avez payé votre propriété £2,000 ; vous croyez avoir fait un excellent marché ; voilà qu'un des créanciers, qui ne se trouve pas entièrement payé surenchérît, et la porte à £2,500 ou à £3,000, et cela parce qu'il sait que cette propriété est fort à votre convenance, ou que peut-être lui-même la convoite. Vous serez donc obligé d'ajouter £500 ou £1,000 au prix d'achat primitif, ou d'abandonner vos prétentions. Ni l'un ni l'autre n'est fort agréable. Dans le dernier cas, qui vous remboursera vos frais ? Qui payera le contrat de vente passé par le notaire, et les frais d'annonces « pendant huit semaines » ? Ce sera vous. En sorte que vous vous trouverez avec une dizaine de louis de frais, sans avoir fait aucune acquisition. Si, au contraire, vous conservez votre propriété, et vous faudra faire passer un nouveau contrat pour constater le nouveau prix, et de toute manière, les frais surpasseront ceux qu'aurait nécessités une vente chez le sheriff.

— On pourrait faire remarquer encore que tous les acquéreurs ne sont pas toujours bien flattés de faire publier dans les journaux le prix de leur acquisition ; mais en voilà assez, sans doute, pour faire ressortir toute l'absurdité du système du journal Debartzsch.

— Au lieu de se mettre l'esprit à l'alemie et de se creuser le cerveau, pour en faire péniblement sortir cette informe production, pourquoi le financier n'est-il pas allé droit au but, et n'a-t-il pas demandé, ce qui est beaucoup plus simple, un BUREAU D'ENREGISTREMENT. Au moyen de ce système, adopté presque partout maintenant, et dont tout le monde reconnaît les heureux effets, on évite les fraudes, les difficultés, et les embarras ; on met, sans peine et sans trouble, le prêteur sur biens-fonds et l'acquéreur dans une égale et parfaite sûreté.

— Personne n'ignore ce que c'est qu'un bureau d'enregistrement, ou bureau des hypothèques. Le conservateur des hypothèques possède un registre dans lequel sont inscrites par ordre toutes les propriétés de son comté ou de son district, avec un état annexé de changements de propriétaires, et des charges diverses dont les propriétés se trouvent grevées. Si, par exemple, vous prêtez à un habitant 2000. avec hypothèque sur sa terre, le notaire qui passe l'obligation est obligé d'aller faire enregistrer au bureau des hypothèques son contrat qui vous donne une hypothèque directe et certaine sur la propriété, pourvu toutefois qu'il n'y en ait pas déjà trop d'autres avant vous. Mais c'est là ce dont il vous est bien facile de vous assurer ; car, avant de prêter votre somme, vous pouvez aller au bureau d'hypothèques où l'on vous donnera une liste exacte de toutes les charges dont la dite terre est grevée. De même, lorsque vous voulez acheter une propriété, vous pouvez savoir exactement quelles sommes sont hypothéquées sur la dite propriété, et alors vous achetez avec connaissance de cause et sans crainte d'être ensuite importuné par des créanciers cachés.

— Par ce moyen la fraude et l'erreur sont impossibles. On pêche en eau claire, et l'on ne s'expose point à payer deux fois une propriété, ou à la perdre après avoir payé le prix ou une partie du prix. En adoptant ce moyen que les besoins du pays réclament impérieusement, on rétablirait la confiance parmi les capitalistes, qui s'empresseraient de faire circuler des sommes que plusieurs tiennent enfoncées, par la seule crainte de les mal placer.

— La seule objection que peuvent faire les patriotes contre le bureau d'hypothèques, que les écrivains, est celle-ci : on jugera de sa valeur. « Si nous avions un bureau d'hypothèques disent-ils, les Bretons s'informeront de toutes celles qui existent sur telles ou telles propriétés, les architectes et feraient vendre les propriétés. Certes, voilà une terrible objection. Ainsi pour conserver quelques personnes criblées de dettes dans leurs propriétés, vous exposez tous les jours les citoyens à être fraudés et trompés, vous donnez aux fripons les moyens de voler les capitalistes confians, et vous ôtez souvent aux honnêtes gens industriels les moyens de faire valoir avantageusement leurs propriétés. Vous reculez les progrès et l'embellissement de la ville, et arrêtez la circulation des capitaux. Les Bretons achèteront les propriétés ! Eh ! pourquoi les riches canadiens ne les achèteraient-ils pas aussi ! Beaucoup ont de l'argent oisif, et ils l'ont mis à dormir, ils s'empresseraient de le convertir en propriétés. N'est-il pas bien préférable d'ailleurs de voir les propriétés entre les mains d'hommes riches et industriels qui les amélioreront et les feront valoir, qu'entre les mains d'hommes accablés de dettes et sans industrie qui les laissent déteriorer et ne s'en servent que pour contracter de nouvelles dettes ?

— Il nous semble que nul honnête homme ne peut s'opposer à un bureau d'hypothèques ; car, s'il a de ces dettes, il désire les payer, et s'il n'en a pas, il ne peut que gagner à l'introduction de ce système.

— Nous ne doutons nullement que cette mesure soit tôt ou tard introduite ici ; trop de raisons la rendent nécessaire ; mais nous regrettons de la voir sans cesse reculée, et nous regardons ce retard comme un coup porté au bien-être, à l'amélioration du pays, et aux progrès du commerce et de l'industrie. — Nous reviendrons sur ce sujet.

— C'est aujourd'hui que doivent avoir lieu, aux courses St. Pierre, les exercices des sauvages. Nous croyons inutile d'y appeler les citoyens de Montréal ; nous sommes persuadés que la foule sera nombreuse. Nous renvoyons les lecteurs à l'avertissement publié dans une autre colonne du journal.

— Nos occupations et le grand nombre de curiosités que possède Montréal, depuis quelques semaines, nous avaient privés de visiter plutôt le chef-d'œuvre calligraphique, exposé dans le « Café Rossi », au coin des rues Notre-Dame et McGill. En le voyant, nous nous sommes reprochés notre négligence et avons regretté de n'être point allés plutôt admirer cet ouvrage unique dans son genre. Nos lecteurs croiront-ils qu'un tableau de deux pieds et demi de long, environ, sur deux de large, contient toute l'histoire en quatre volumes de Napoléon, par Norvins, et que les caractères distribués en dessins variés représentent aussi les principales batailles de l'homme extraordinaire, son entrée triomphante à Vienne, son entrevue avec François II, et plusieurs autres scènes de sa vie étonnante. Tout le monde peut se convaincre de ce fait avec la plus grande facilité. Allez au Café Rossi et comme nous vous pourrez, à l'aide d'une loupe, lire de vos yeux les hauteurs de l'empereur ; vous le verrez entouré de ses princes et généraux dont chaque trait, chaque membre est une page d'histoire, et vous vous étonnerez qu'un homme ait pu être assez patient pour commencer et terminer un pareil ouvrage. Ce chef-d'œuvre calligraphique est du à un Italien qui y consacrera huit années d'un travail assidu. Il était destiné au duc de Reichstadt, qui avait demandé une copie exacte des bas-reliefs représentant les triomphes de son illustre père. L'artiste lui offrait à la fois les bas-reliefs et l'histoire détaillée des exploits de Napoléon. Il est impossible de rien voir de plus beau et de mieux achevé sous tous les rapports.

— On voit aussi au café Rossi, un magnifique fauteuil offert au général Lafayette par un mécanicien de Genève. Ce fauteuil est enrichi de pierres et joue plusieurs airs lorsqu'on s'y assoit. On voit encore un cor et une pompe empailés qui chantent après leur mort, la poule pond à volonté. Toutes ces pièces sont d'un mécanisme parfait et méritent la visite des amateurs de curiosités.

— Le manque d'espace nous a privés de parler, dans notre dernier numéro du BAL DES COURTES, qui a eu lieu, jeudi soir, à l'hôtel de Rasco. Environ 120 couples de la plus haute société de Montréal s'y trouvaient réunis. Beaucoup de militaires se mêlaient aux citoyens. La salle était magnifiquement décorée, et aurait paru charmante, si elle n'eût été défigurée par l'éclat du

belles danseuses qui le parcouraient en voltigeant. Vers minuit, on a servi un repas digne de la réunion et que les dames ont embellie de leur présence. Tout s'est passé dans le plus grand ordre et rien n'a interrompu la gaieté parfaite qui a régné dans toute cette fête.

Nous apprenons avec plaisir que M. Guibault se rendant aux désirs et aux sollicitations d'un grand nombre de citoyens, se propose de nous donner, au commencement de la semaine prochaine, en son jardin botanique, une nouvelle fête qui surpassera toutes celles que nous avons vues jusqu'à ce jour. Nous sommes persuadés que toutes les dames de Montréal s'empresseront d'aller, avant les ravages de l'automne, jouir une fois encore des charmes de la verdure et du beau patinoir de M. Guibault, et admirer les travaux ingénieux de M. Hubner.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos concitoyens l'arrivée de la célèbre pianiste Mason, dont la réputation brillante est, sans doute, déjà parvenue jusqu'à eux. Major est sans contredit le plus habile artiste de son genre. Dans un âge tendre encore, il remporta le prix au conservatoire de Paris, et depuis lors il a tenu amplement ce que promettaient ce début triomphant. Il est impossible, à moins de l'entendre, de se faire une idée de ce que peut son talent et des sensations diverses qu'il peut produire dans l'âme à l'aide de sa touche savante. Nous osons dire sans crainte que jamais on n'a rien entendu ici qui en approche. Major est arrivé en cette ville avec SARGENT, un des ténors de l'opéra italien, dont la voix brillante produira sur les auditeurs un effet que nous ne saurions peindre. Ces deux artistes se proposent de nous donner quelques concerts, et nous sommes persuadés qu'ils recevront un libéral encouragement.

Les querelles des Etats de l'Ohio et du Michigan sont sur le point de se réveiller. Les troupes de l'Ohio sont sur pied et on s'attend journellement à quelque coup de main. La lettre suivante donnera plus de détails.

SOMMERSET, PERRY COMTY, OHIO, 18 AOÛT.

« Notre état est toute en émeute et on foule aux pieds les lois de la République. Il s'opère un mouvement secret, des troupes, notre régime de carabiniers a reçu ordre ce matin de faire une avenue et de se tenir prêt à marcher au moindre signal. Tout l'Ohio dit d'une seule voix, marchons et soulageons nos concitoyens. On ignore comment cela se terminera à moins que le gouvernement général ne mette un terme aux ouvrages de l'état de Michigan, il y aura un œuvre de sang, on pense qu'on va appeler 15,000 hommes carabiniers ou de cavalerie. »

Nous engageons les personnes qui ont du goût pour le style noble et sublime, à lire l'échantillon suivant de la belle prose de l'ex abbé de l'Echo. Nous sommes assurés qu'elles en apprécieront tout le mérite.

Comme ils sont drolats nos constitutionnels. Il y a quelques jours ils pleuraient en pensant au départ de leur bon Gouverneur; mais s'élevant tout à coup leurs yeux à l'arrivée de Lord Gosford, ils ouvrent une large bouche pour en faire sortir des paroles épouvantables. Que doit dire et penser lord Aylmer? Il doit voir qu'il a eu tort de compter sur des gens qui mangent à deux râteliers.—ECHO du 3 sept.

Le journal du village Debarzsch prétend que c'est à la chambre d'assemblée que les commissaires doivent avoir recours pour leur information. Il faut avoir tout le bon sens et toute l'impartialité du seigneur Debarzsch ou de son abbé, pour faire une pareille assertion. Tout le monde sait que les commissaires sont venus ici pour juger des différends qui existent entre la chambre d'assemblée et l'administration coloniale. Comment donc des hommes qui veulent être justes et ne se laisser influencer en rien, pourraient-ils aller demander des conseils à l'une des parties, dans cette cause importante. Autant vaudrait aux commissaires d'aller demander des renseignements au conseil législatif, ou à la convention de Montréal; ou plutôt autant aurait valu s'en rapporter dès longtemps aux assertions de l'un ou l'autre parti et s'éviter les troubles et les frais d'une commission. Les partis même du journal Debarzsch ne pourront s'empêcher, nous en sommes sûrs, de reconnaître la folie d'une telle prétention, qui détraquerait d'avance toute justice et tout équilibre dans l'œuvre des commissaires.

Par une proclamation de Son Excellence le gouverneur en chef, Lord Gosford, le parlement provincial est convoqué pour le 27 octobre prochain, pour la dépeche des affaires.

Nous voyons par les journaux Américains, que parmi les personnes qui ont été arrêtées à Washington, comme ayant trempé dans les émeutes qui ont eu lieu récemment en cette ville, on compte plusieurs magistrats et plusieurs notables. Ceci est d'un exemple très édifiant pour le reste de la population, et prouve jusqu'à quel point on peut compter sur ceux qui sont chargés de maintenir la paix chez nos voisins.

Un journal de Philadelphie donne ainsi la définition de la liberté de la presse « vous écrirez comme je pense, vous vous abstenrez de condamner ce que moi je ne plaie de faire. » Les événements récents et multipliés ont trop bien prouvé que c'était là que le langage réel du parti le plus fort, parmi ce peuple roi.

Un incendie a eu lieu à Québec, dans la nuit du 20 août, et a consumé 3 maisons appartenant à un nommé Patrick Farnell.

Joué, 21 septembre courant, le vénérable messire J. G. Roque, prêtre du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, ancien directeur du petit séminaire ou collège de cette ville, célébrera sa cinquantième année de prêtrise, par une messe solennelle, qui sera chantée ce jour-là, à l'église paroissiale de cette ville. Nous sommes persuadés d'avance que cet avis seul suffira pour engager un nombre immense de fidèles et ceux surtout dont il dirigera la jeunesse, à aller mêler leurs prières à celles de ce respectable prêtre, et remercier Dieu

de lui avoir accordé une longue carrière qui fut toujours embellie par la pratique de toutes les vertus évangéliques.

COURSES DE MONTREAL.

Les courses de Montréal ont été assez belles cette année, et l'auraient été beaucoup plus sous tous les rapports, si la pluie qui était tombée constamment pendant plusieurs jours n'avait trop amolli le terrain, ce qui gênait extrêmement la vitesse des chevaux, et éloignait un assez grand nombre de spectateurs. Cependant, mardi la foule était grande, et se pressait sur tous les points pour examiner les résultats des courses.

La première course, Trial Stakes, était pour un prix de £25, £2 10s. d'entrée, un mille répété. Six chevaux furent entrés pour cette course; savoir:

- Canada Lass du capt. Markham, 5 ans.
- Perussion de M. Lane, 4 ans.
- Witch de M. Sharp, 4 ans.
- Mlle. Cécile de M. Provandie, 6 ans.
- Polly de M. Jones, 6 ans.
- Un cheval de M. Crerar entré le matin en payant double entrée.

Perussion remporta le premier mille, et tous les paris se déclarèrent en sa faveur. Au second mille il conserva l'avantage jusqu'à la fin où Mlle. Cécile fit un effort et prit les devants. Canada Lass fut distancé. Polly et Witch l'avaient été au premier mille. Le troisième mille fut vivement contesté entre Cécile et le cheval de M. Crerar, Cécile l'emporta d'une tête ou deux, et la course fut décidée en sa faveur.

La seconde course était celle du Turf Club, pour une bourse de £75, et Pentre de £7 10s. trois milles répétés. Les chevaux entrés étaient:

- Betsy Bellam, de M. Grant, hors d'âge.
- Daniel O'Connell de M. Bush, 5 ans.
- Compétitor du capt. Smith, 5 ans.
- Waverley de M. Richard, hors d'âge.

Dans cette course, le cheval favori et celui sur lequel tous les parieurs se faisaient était le cheval Américain Daniel O'Connell, venu des Etats, avec la réputation d'avoir battu le fameux Sidley, O'Connell à mal soutenu sa réputation. Les trois premiers milles furent gagnés avec aisance par Betsy Bellam, dans les trois seconds, Waverley contesta vivement le terrain pendant les trois tours et finit par l'emporter. Compétitor et Daniel O'Connell furent distancés. Enfin Waverley gagna la troisième course avec facilité, à la grande surprise de tous les spectateurs, qui s'espéraient qu'il ralentirait sa vitesse.

La troisième course était pour la bourse du Tattersall, prix 50 piastres; entrée huit piastres, un mille et une distance répétée. Les coureurs étaient:

- Sultana de M. Provandie, 6 ans.
- Cock of Bytown de M. Grant, âgé.
- Jack on the Green de M. Farquhar.
- Old Stick in the mud de M. E. David, hors d'âge.
- Un cinquième cheval, appartenant à M. Morris et appelé Anti-Radical, fut entré, mais ne courut point.

Le premier mille fut emporté par Stick in the mud, le second et le troisième mille par Jack on the Green.

Mercure, 2e jour. La course était moins humide et plus ferme mercredi; le temps était magnifique comme la veille; mais la foule était beaucoup moins considérable.

La première course fut pour la bourse de la garnison de £20, entrée £3 10s. deux milles répétés. Ouverte à tous chevaux, montés par des messieurs. Les chevaux entrés étaient:

- Cock of Bytown de M. Grant.
- Jack on the Green de M. Farquhar.
- Timoleon de M. Gibb.

Timoleon monta par le capt. Doyle, gagna facilement le premier mille. Jack on the Green qui seul aurait pu lui contester le second, fut déclaré distancé, parce que M. Farquhar qui le montait, portait, sans l'avoir dit, 7 livres et demi au-dessus du poids. Timoleon gagna la course avec aisance.

La bourse des propriétaires, £10, entrée £2 10s ouverte à tous chevaux. Un mille répété. Les chevaux étaient:

- Fanny de M. English.
- Rival de M. Yarker.
- Flying Childers de M. Richard.
- Juno de M. Provandie.

Fanny et Juno furent distancés, au premier mille. Rival gagna la course avec assez de facilité.

Montréal Stakes, de £25, entrée £3, pour les chevaux élevés dans la province, deux milles répétés. Les chevaux étaient:

- Maria de M. Dewar.
- Botherall de M. Farquhar.
- Walter's Son de M. Cavillier.
- Walter's Son gagna cette course avec assez de facilité, et surpassa de beaucoup tout ce qu'on attendait de lui. Il est sans contredit un des chevaux qui ont fourni leur course avec plus de vigueur. Tous les paris dans cette course étaient en faveur de ses adversaires.

Vendredi, 5ème jour. Course à sauter par dessus des barrières de quatre pieds de haut; deux milles.

Trois chevaux furent entrés. York de M. Newcomen, Helzud de M. Forsyth et Echo de M. C. Ermatinger. Helzud refusa de sauter et la course fut gagnée par le cheval de M. Ermatinger.

Bourse de la ville, £50, entrée 50 deux milles répétés.

- Timoleon de M. Gibb, hors d'âge.
- Betsy Bellam de M. Grant.
- Compétitor du capt. Smith, 5 ans.
- Rival de M. Yarker, 6 ans.

Rival remporta cette course, qui fut vivement contestée par Timoleon. Les deux autres furent distancés au premier tour.

Bourse des Vaincus, prix £12 10s. entrée 5s. Un mille répété.

- Juno de M. Provandie, 5 ans.
- Daniel O'Connell de M. Bush, 5 ans.
- Flying Childers de M. Richard.

Le premier mille fut vivement disputé entre D. O'Connell et Childers, celle-ci le gagna avec peine.

Dans le second mille, Childers parut d'abord avoir un grand avantage; mais O'Connell la poussa

si vivement qu'elle eut toute peine possible à conserver le devant.

Les directeurs de la course ayant eu la preuve que le jockey qui montait Childers avait agi contre les règles, déclarèrent que le prix appartenait à D. O'Connell.

Gageure privée de £30. Un mille répété. Trump de M. John Clark. Plough Boy de M. English.

Trump gagna le premier mille et Plough Boy les deux autres.

Entrée de 15 souverains chaque. Un mille et demi répété. Les chevaux conduits par les propriétaires.

- Shamrock du capt. Doyle, 6 ans.
- Canada Lass du capt. Markham, 5 ans.

Le cheval du capt. Doyle emporta la course avec le plus grand facilité.

La journée se termina par une course entre cinq petits chevaux canadiens pour une selle et une bride. La course fut gagnée par un cheval de M. Provandie.

Au total, les courses de cette année ont été plus belles que toutes celles que l'on a vues à Montréal depuis plusieurs années. L'affluence des spectateurs a été assez considérable.

Etude raisonnée de la langue Française.

CASIMIR LADREYT, ancien chef d'institution, breveté de l'Académie de Paris et de celle de Rennes, nouvellement arrivé dans ce pays où il se propose de séjourner pendant quelque temps, a l'honneur d'annoncer aux bons habitants de cette ville, qu'il ouvrira, le 14 du courant, un cours de langue française d'après une méthode prompt, sûre et facile.

Ce cours sera essentiellement théorique et pratique.—Après l'exposé de chaque règle de la grammaire, afin de se rendre plus sensible, non seulement seront cités de nombreux exemples d'application, mais encore une foule de phrases et de locutions vicieuses les plus répandues, souvent même empruntées d'auteurs et d'écrivains bien connus, seront signalées aux étudiants, et corrigées sous leurs yeux. Ils seront exercés à l'analyse grammaticale, à l'analyse logique, à l'amplification, au style épistolaire, etc.

Bref, rien ne sera épargné pour prévenir les étrangers contre les difficultés qu'ils éprouvent en étudiant cette belle langue; et leur sera démontré par des règles simples et sûres, que souvent ces difficultés n'existent pas.—L'orthographe du participe passé sera réduite à deux règles seulement, et sans exception.

Des soins particuliers seront donnés aux personnes qui n'entendent pas encore le français. L'heure à laquelle les leçons auront lieu, sera au choix des souscripteurs.

Le professeur, ayant moins en vue, dans ce moment, de faire un objet de spéculation que de se créer une occupation agréable, n'admettra que des personnes respectables, et en très petit nombre.

Pour avoir plus de renseignements, on est prié de s'adresser au dit L. à l'hôtel de M. Rasco, le matin avant 10 heures, et le soir de 6 à 10, tous les jours, excepté le jeudi.

Le même se propose d'ouvrir aussi, sous peu de jours, un cours d'arithmétique théorique et pratique, lequel sera spécialement appliqué à la banque et au commerce.

La grande expérience que le dit L. a acquise dans l'enseignement, les heureux succès qu'il a obtenus dans cette pénible, mais honorable carrière, trois médailles qu'il a reçues du gouvernement français, telles sont les garanties qu'il ose offrir aux personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance; ses efforts tendront à la mériter.

Si les circonstances le permettent, divers autres cours seront postérieurement annoncés.

Le Soussigné prévient le public que Bernard L. Baudry, de Montréal, a été interdit le 26 août dernier, par acte de l'honorable George Pyke et que le dit soussigné a été nommé son curateur. Il prévient en conséquence, tous ceux à qui le dit Bernard Baudry peut devoir du lui présenter leur créance, et ceux qui peuvent lui devoir de payer sans délai. Le soussigné est aussi autorisé à transiger à l'avenir toutes les affaires du dit Bernard Baudry.

PIERRE JS. BEAUDRY. 9 Septembre, 1835.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou des ponts; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte de l'Assemblée provinciale pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

12 mars, 1817. RESOLU.—Qu'après l'avenue de cette Chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

22e Mars, 1819. RESOLU.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil-huit-cent-dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taxes qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège l'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des eaux, cages, ou bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levé ou non.

4e Mars, 1824. RESOLU.—Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la sanction de la loi.

(Attesté.) Wm. B. LINDSAY, greffier assemblée. Les Imprimeurs de Gazettes et autres papiers publiés en cette Province, sont priés d'insérer les résolutions ci-dessus dans leurs papiers respectifs dans les langues dans lesquelles ils sont publiés, usqu'à la prochaine assemblée de la législature.

Le Soussigné offre à vendre ses parts dans une TERRE, située au bas de Lachine, vis-à-vis les rapides, près du moulin à eau des seigneurs; consistant les dites parts en quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur.

P. GUY. Montréal, 12 août, 1835.

A VENDRE.

UNE MACHINE A CARDER, très supérieure, complète et en excellent ordre. S'adresser au bureau de l'Ami du Peuple. 19 juin, 1834.

Jeux de Sauvages,

A L'ARENE DES COURSES ST. PIERRE. A JOURD'HUI, mercredi, le 9 du courant, les Tribus Sauvages d'ALGONQUINS et d'IROQUOIS, se réuniront pour disputer les PRIX suivants:

Une bourse de QUARANTE PIASTRES sera donnée par le Propriétaire de la Course à la Tribu qui gagnera la partie de CROSSE.

Des heures de SOUSCRIPTION, pour des courses à pied, par un nombre égal de Sauvages de chaque Tribu. Un seul mille.

De MOINDRES BOURSES seront données pour des courses à pied et le tir à l'arc.

La partie de CROSSE commencera à DEUX heures précises.

Prix d'entrée pour les hommes à cheval, 2s. 6d. Do. Loges couvertes, 1s. 3d. Do. Loges découvertes, 7d.

On n'admettra aucune voiture dans les courses ou dans l'enceinte intérieure, le train entier étant requis par la partie de Crosse. Mais on les admettra gratis derrière les loges.

On peut se procurer des billets à la librairie de M. Stark, et sur les lieux.

Si le temps n'était pas propre, ou si les Sauvages n'arrivaient point à temps, les jeux seront remis, et on pourra le savoir au Tattersall.

E. E. RODIER, P. E. LECLERE, } Directeurs. B. GIBB, Montréal, 9 septembre, 1835.

COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRE

POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU. CETTE Compagnie a établi son Agence en Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre la perte ou dommages causés par le feu, à des conditions libérales. GILLESPIE, MOFFATT & Co. Agents pour la Canada. Montréal, 21 Juillet 1835.—j

A LOUER.

LA MAISON faisant l'encoignure des rues St. Paul et Bonsecours. Les lieux sont en bon état, la maison est pourvue de jalousies et de doubles chassis, et l'eau de la Compagnie des eaux de Montréal s'y trouve. Possession dans peu de jours. D. MONDELET.

12 Août, 1835. E Soussigné, ayant été aujourd'hui dument élu curateur à la succession vacante de feu le général NAPIER CHRISTIE BURTON, prévient par la présente tous les débiteurs de la dite succession vacante de ne payer aucune dette à aucune autre personne que lui.

W. M'GINNIS. 21 mai, 1835.

A VENDRE,

Au Bureau de l'Ami du Peuple, NOTICE BIOGRAPHIQUE ou JUMEAUX SIAMOIS. Prix huit Sols. 22 juillet, 1835.

NOUVELLE MAISON DE PENSION.

Le soussigné recevra dans sa maison, rue Sanginnette, des pensionnaires. La maison (appartenant à T. A. Gagnon, écuyer), est agréablement située et offrira tous les avantages désirables. F. H. BOURGEOIS. Montréal, 6 juin, 1835.

AVIS.

UN homme d'un certain âge, qui a été pendant plusieurs années dans deux des premières maisons de commerce de l'Europe offre ses services à Messieurs les Marchands de la ville et de la campagne, pour tenir leurs livres de compte en français qu'il tiendra en parties doubles; en outre pour soigner le Magasin, la correspondance etc. S'adresser au bureau de l'Ami du Peuple. 26 août, 1835. 2in.

LES SOUSSIGNÉS informent le public généralement, qu'ils ont reçu un assortiment de PORCELAINE ET DE FAYENCE très considérable et qui ne cède à aucun assortiment en Amérique.

ILS ONT A VENDRE 1000 PANIERS ET BOUCAUTS, parmi lesquels sont des services à dîner de porcelaine de la plus grande élégance et richement décorés, bleu, brun et violet, et service de fayence verte de toutes sortes; services de Verrerie décapée, et Verrerie commune de toute espèce; un grand assortiment de fayence, de, commune pour la campagne, une grande quantité d'assiettes creuses en panier de 40 douzaines, à très bas prix.

Ils ont, comme à l'ordinaire, un assortiment étendu de MARCHANDISES SECHES convenables au pays. Le tout sera vendu à bon marché, pour argent comptant ou à un crédit libéral. SHUTER et WILKINS. 8 juillet, 1835.

Désirable Lots à Bâti.

A VENDRE, pour argent comptant, ou à vente constituée, plusieurs LOTS DE PRIX, sur les rues Bleury, Sherbrooke, et la rue projetée de Beaubien, et autres LOTS adjointant les bâtiments de M. Delveux, au pied de la Montagne. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné, No. 18, rue St. Gabriel. A. M'KENZIE, 27 juin, 1835.

A VENDRE, par les Soussignés:

CUIVRE, fonds d'Alenbique, de 27 à 70 pouces de diamètre de pied à pied, Côtés de fourneaux, Feuilles de 10 à 4 livres chaque, Dinées d'Alenbique, Rivets en fonte.

Aussi, Tuyaux en plomb d'une demie à deux pouces, Plomb en feuille, HART, LOGAN & Co. 11 juillet, 1835.

BUREAU GÉNÉRAL D'AGENCE

On y reçoit en dépôt toute espèce de marchands d'usage, et on en dispose d'après les ordres qui sont prescrits. On achète et on vend en Commission. On se charge d'effectuer le recouvrement des fonds et d'en faire la remise. On y fait le Courtage de Douane et de Change dans toutes les branches, et on se procure des fonds avec les garanties nécessaires; enfin, on interprète et traduit les principales langues dans cet établissement, qui par son ancienneté et par ses relations étendues assure les meilleurs avantages. S'adresser à M. EUGENE BERGONZIO, No. 8 Broad-Street, New-York. Il y a constamment à vendre différentes quantités de cigares. 26 août, 1835.

LES Syndics de l'Ecole St. Anne, en l'honneur de Montréal, désirent un MAITRE capable d'enseigner les langues Anglaise et Française. Sa condition, espace et honneur meurs. Pour les autres, s'adresser à ce bureau. 8 août, 1835. 3f.

Ventes par Encan.

PAR A. L. & J. MACNIDER. FERRONNERIE.

Aux magasins de M.M. Alkinson et cie. MERCREDI le 9 du courant, sera vendu, un assortiment considérable de FERRONNERIE, les particularités dans les catalogues.

64 douzaines pelles et bêches 30 quarts clous (ros) 10 do do à cheval 10 do fiches 10 do traits de chaînes 20 barils poudre en boîtes 1. S. 16 caisses papier à écrire 12 ballots papier à imprimer 13 do do à enveloppe 1 do do à friser 30 boîtes ferblanc 1. X. W. 20 boîtes peinture verte Et, au compte des assureurs et autres concernés, 480 paquets de fer à cercle 14 sacs clous de Canada, assortis.

La vente à DIX heures. A. L. & J. MACNIDER. 2 septembre 1835.

THÉS.

AUX magasins de M.M. PETER M'GILL et Cie. rue Craig, ancien cirque, sera mis à la vente, VENDREDI, le 12 du courant, une partie de la cargaison du navire BRITANNIA, de Canton, arrivé en ligne directe d'Halifax.

50 caisses et boîtes THÉS de la meilleure qualité, consistant en Young Hyson, T'wankay, Hyson Skin, Gunpowder, Bohea, Congou, Souchong et Pouchong.

Conditions Libérales. La vente à DIX heures. A. L. & J. MACNIDER. 5 sept. 1835.

MARCHANDISES SECHES.

AUX magasins de M.M. ATKINSON et Cie. JEUDI, le 17 du courant, sera vendu, par CATALOGUE, un assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES, consistant en Draps et casimirs, fins, superfine et commun, valentin, flanelles de toute couleur, bourgans, castorine, draptaupe, veloutine, étoffes à veste, indiennes brune, noire, bleue, blanche, etc. cotons gris, blanc, rayé et imprimé. Et, une variété d'autres étoffes.

Des Catalogues seront prêts deux jours avant la vente. La vente à UNE heure. A. L. & J. MACNIDER. 9 septembre 1835.

PAR A. & J. CUVILLIER.

Vente Considérable de Lainage en Lols. MERCREDI, le 16 du courant, sera vendu, aux nouveaux Magasins des Soussignés, rue des commissaires et St. Joseph, 80 ballots et caisses marchandises en laine, consistant en:

- 20 caisses draps superfine, fin et commun,
- 4 do cassimira do do
- 5 ballots do drab et gris,
- 4 do flewingtons do
- 10 do de bleu, brun, noir, etc.
- 5 do de persians brun, vert, olive etc.
- 8 do ketchaya gris,
- 3 do flanelles écarlate et blanche,
- 2 do de rouge verte et blanche,
- 3 métrins et bombazette, toutes couleurs,
- 5 do couvertures de laine, tehlaya,
- 1 do camlots, très riche.

4 caisses draps superfine du ouest de l'Angleterre et un assortiment général de toiles, cotons, indiennes, soieries, etc. Les catalogues seront prêts trois jours avant la vente, et les marchandises pourront alors être examinées. Conditions libérales. La vente à UNE heure. A. & J. CUVILLIER, 2 septembre, 1835.

VENTE DES THÉS.

LA VENTE PUBLIQUE DES THÉS aura lieu aux routes des agents de L'HONORABLE COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES, à QUEBEC, VENDREDI le 11, et à MONTRÉAL, VENDREDI, le 18 septembre, à ONZE heures du matin.

Des catalogues des Thés seront publiés, et les caisses en montre pourront être examinées à chaque place durant les trois jours qui précéderont la vente.

FORSYTH, RICHARDSON et Co. Agents de l'hon. Compagnie des Indes Orientales. Montréal, 2 septembre 1835.

PAR JOHN JONES.

BAZAR DE MEUBLES. GRANDE RUE SAINT-JACQUES. LES ventes par ENCAN auront lieu les jours MARDI et VENDREDI de chaque semaine A MIDI.—Pour voitures, chevaux, etc. La vente de MEUBLES et autres effets auront lieu les MERCREDI et SAMEDI à DEUX heures. JOHN JONES, propriétaire. 5 novembre 1834.

AVIS.

MELLE WEBSTER INFORME RESPECTUEUSEMENT le public de Montréal qu'elle a ouvert une ACADEMIE DE PEINTURE, dans une des nouvelles maisons de pierre, à l'entrée de la rue M'Gill, dans la maison à côté de celle qu'habite le Dr. Lebourdais, où elle donnera des leçons de peinture sur velours, toile, peinture orientale, peinture sur ferblanc, parchemin, verre, peinture transparente sur le verre, qui lui donne l'apparence de gravures chinoises, imitation d'ivoire et d'ébène par incrustage, jalousie transparente imitée de peintures chinoises, ouvrage d'écaille, manufacture de dentelle de fil, ouvrage en cire, ouvrage bossé sur satin, musique, ornements de fantaisie sur papier, ou coquillage, ouvrage d'aiguilles sur dentelle, canevases, ouvrages en perle et broderies de laine.

Mdelle. Webster donnera des leçons dans les pensionnats ou dans les maisons particulières; on pourra voir des échantillons à son académie. Les prix seront modérés. Le MESZOTINTO s'apprend en six leçons 4 juin, 1835.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES A BAS PRIX.

W. E. HODGES PREND la liberté d'attirer l'attention publique sur son vaste et magnifique assortiment de Shawls, Ginghams, Toiles Irlandaises, Draps de Lits, Singshams, Voiles de Gazo, Mou

ALOUEZ, possession au 1er mai prochain, la VOUTE un pierre et des dépendances, situées au faubourg Ste. Anne, près du CANAL, ci-devant occupées par MM. HORATIO GATES, & Co. Cette voute est très bien adaptée à un commerce considérable pour transport de marchandises.

Un LOT vacant entouré de trois côtés d'apertures, situé rue de l'Hôpital.
Un LOT vacant, dans le faubourg Ste. Anne, contenant environ un arpent de terre, en culture comme jardin, sur lequel il y a des arbres fruitiers. S'adresser aux Syndics, au bureau de MM. GATES & Co. rue St. Paul.
février, 1835.

ORGUES.

LES SOUSSIGNÉS prennent la liberté d'annoncer à leur amis et au public en général, qu'ils ont fait les dispositions nécessaires et qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour manufacture d'ORGUES de toute grandeur et de toute description, pour la ville et les campagnes. Les soussignés ont engagé des ouvriers en ce genre d'un grand talent et qui ont exercé leur état dans les premières manufactures d'Angleterre. Les soussignés espèrent, par leur ponctualité, mériter une partie de l'encouragement public.

N. B. Les soussignés ont constamment à vendre un assortiment considérable de PIANO-FORTES et de toute espèce d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, MUSIQUE, MÉTHODES DE MUSIQUE, etc. etc.

R. MEAD et fils.
No. 87, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'église anglaise.
1 juillet 1835.

DES PROPOSITIONS seront reçues aux différents bureaux d'Ordonnance de Sa Majesté, à Montréal, jusqu'au 30 septembre prochain pour la vente de POUDRE A CANON, F ou poudre à gros grain. La poudre doit être de force suffisante pour subir l'épreuve. Les prix offerts doivent être écrits en mots par livre ou par quintal. Les propositions seront envoyées en Angleterre pour être soumises à la décision de l'honorable chambre d'Ordonnance.

Bureau d'Ordonnance
Montréal, 26 août, 1835.

DES PROPOSITIONS seront reçues aux différents bureaux d'Ordonnance de Sa Majesté, à Montréal, jusqu'au 20 septembre prochain.
1. Pour l'achat de CASERNES EN BOIS, ETABLES, etc. situées à BLAIRFINNIE, et pour les transporter dans le terrain, ou pour le bail des dites casernes, etc. avec treize arpents de terre, plus ou moins.

2. Pour le bail des CASERNES EN PIERRES ainsi que le terrain enclavé avec les dites casernes, situées à LAPRAIRIE, aussi pour l'achat des casernes en bois, etc. à ce point, pour les transporter ou pour les louer.

Comme plusieurs de ces bâtiments sont très vastes, ils peuvent être divisés en lots.
Les bâtisses vendues doivent être emportées dans les six mois qui suivront la vente, et être payées dans le mois qui suivra la vente.

Les bâtisses à louer seront à bail de trois ou cinq ans, du 31 mars prochain, et devront être tenues en bon état par le preneur du bail.

Des plans des bâtisses du gouvernement et du terrain situés à Blairfinnie et à Laprairie, montrant les divisions proposées pourront être vus, et tous autres renseignements donnés, au bureau des Ingénieurs.

Ces propositions seront transmises en Angleterre pour la décision de l'honorable chambre d'Ordonnance.

Bureau d'Ordonnance
Montréal, 26 août, 1835.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE DES PUCES Industrielles et savantes.

LES SEULES qui ont obtenu un BRILLANT SUCCÈS dans les principales Capitales de l'Europe, et les mêmes qui ont gagné leur procès Paris, le 21 Novembre dernier, après avoir travaillé devant L. M. M. le Roi et la Reine des Français et devant toute la Famille Royale.

Protégés par la famille Royale d'Angleterre. Le propriétaire des puces industrielles et savantes, à l'honneur d'annoncer au public de Montréal, qu'il montrera pendant peu de jours seulement, à commencer ce soir, Samedi 22 courant cette curiosité unique.

A l'Hôtel de RASCO, de 10 Heures du matin à 10 heures du soir.
Montréal 22 août.

M. P. MURCIANI, d'Albino, à l'honneur d'informer le public de Montréal, qu'à la sollicitation de ses anciens patrons il est revenu à Montréal, où il continuera de donner des leçons de langue FRANÇAISE, et qu'il espère par son assiduité, et son système d'enseignement mériter encore la confiance de ceux qui voudront bien l'employer.

Il occupe l'étage d'en haut de la maison de brique, du milieu à l'ancienne porte de la ville, près du faubourg St. Laurent.

P. S. Pour renseignements s'enquérir au bureau de ce papier.

A. M. M. D'abini commencera son école Française du soir, mercredi, 22 du courant.
Montréal 22 octobre, 1834.

LE SOUSSIGNÉ prend la liberté d'informer le public qu'il a été nommé AGENT de la maison BILLINGS & Co. et qu'il a reçu plusieurs exemplaires des OUVRAGES de SIR WALTER SCOTT, publiés à New-York.

Le soussigné recevra les souscriptions à l'ouvrage ci-dessus, et est prêt à livrer les vols. 2, 3, 4, 5 & 6. Le reste de l'ouvrage est sous-pressé et paraîtra sous peu. Avis en sera donné dans les journaux.

JOHN O. BROWN.
4 octobre, 1834.

HOWARD ET THOMPSON
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment général de MARCHANDISES SÈCHES des dernières modes de Londres et de Liverpool, dont ils disposent à très bas prix en gros et en détail.

Et, et T. prennent la liberté de recommander particulièrement au public leur cotons, futaines, molaines et barragons.

P. S. Le soussigné donne avis public, que les affaires faites ci-devant sous le nom et raison d'ARNOLD & WISHART, maîtres charpentiers, par Thomas Arnold et le soussigné, que leur société a été dissoute SAMEDI, le 25 février dernier. Les personnes endettées envers la dite société sont requises de payer le montant de leurs comptes ou soussigné qui est seul autorisé à en donner quittance.

CHANTIER A NAVIRES, au CORANT STE. MARIE, à LOUER; du 1er mai prochain, aussi la boutique de forgeron et autres dépendances, dernièrement occupés par Shea et Merril.

S'adresser à JOHN FORSYTH.
11 mars 1835.

CAFÉ FRANÇAIS.
LE SOUSSIGNÉ présente ses remerciements à ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a ouvert le Café Français; il avertit le public qu'il vient de transporter son établissement dans la rue Notre-Dame, maison de l'Hon. D. B. Viger, où il aura continuellement un choix des meilleurs Vins Français et autres, et des Liqueurs les plus fines. Des Tables parfaitement servies, des Soupes et des Mets de toutes espèces seront toujours prêts pour ceux qui voudront honorer de leur faveur. Il se flatte que le soin qu'il mettra à servir ses pratiques et le bon choix des consommations lui attireront la continuité de l'encouragement qu'il désire.

Ses appartements disposés pour la commodité du public lui permettent d'offrir quelques chambres particulières.

Une Table d'Hôte sera servie chaque jour, de midi à trois heures.

AUGIER.
13 mai, 1835.

HABITS! HABITS! HABITS!
Le plus haut prix sera donné pour toute espèce d'habits en hardes faites.

LIVRES, neufs ou vieux, achetés, vendus, ou échangés.
Habits nétoyés, teints et raccommodés.
Chapeaux nétoyés et changés.

M. Rolland, ferblantier, grande rue du suburb du Québec.
J. LEVIE.
8 juin, 1831.

LA BENTE PRÉSERVÉE—OU PERDUE—
RESTAURATION.

Pilules remédicatives d'Hygiène Américaine de SEAR'S.

SONT maintenant offertes pour le bénéfice du public, par le propriétaire, sur la conviction honnête que les certificats de leur efficacité et de leur effet, et les références et les témoignages concernant son caractère et sa réputation lui assurent la confiance du public.

Ces pilules sont le résultat de beaucoup de recherches et d'expérience occasionnées par les souffrances terribles de la Dyspepsie et de la maladie de foie pendant trente années. Dans cette intervalle j'ai fait tout en mon pouvoir pour découvrir un remède capable d'adoucir mes souffrances, remède plus souverain que ceux dont j'avais fait usage auparavant. Après beaucoup d'expérience dans la Matière Médica, et dans les herbes de notre pays, j'ai réussi à procurer un médicament purement et entièrement végétal qui répond d'une manière éminente au but que je m'étais proposé.

L'effet de ces pilules est d'exciter et de soutenir le mouvement péristaltique de l'estomac et des intestins, et de décharger le contenu de toutes matières bilieuses et morbides, et aussi d'empêcher toutes obstructions bilieuses afin de promouvoir et soutenir les sécrétions naturelles de la bile. Elles sont donc efficaces à guérir toutes les maladies qui prennent origine du mauvais état où se trouvent l'estomac et les entrailles, telles que l'indigestion, la constipation, la cholique bilieuse, maux de tête, Hypochondrie, Jaunisse, Cholera Morbus, Eruptions, Érysipèle, Acidité de l'estomac et débilité générale, leur efficacité a été abondamment prouvée par mon expérience personnelle et par celle de grand nombre d'autres personnes. Ces pilules peuvent être administrées aux personnes des deux sexes, de tout âge et dans tous les cas d'indisposition. Elles sont particulièrement recommandées aux personnes atteintes de maladie de foie. En les offrant au public, je mets en avant mon caractère et ma réputation, et je déclare qu'un essai des effets produits par ces pilules prouvera à tout le monde leur supériorité.

Quant à mon caractère et à ma réputation j'ai permission de référer au très révérend évêque Onderdonk et au révérend Dr. Spring de New-York.

Je demande la permission de produire le certificat suivant de l'honorable John W. Taylor, de Ballston-Spa, dont le caractère est bien connu du public.

« Je certifie que je connais parfaitement Wm. Sears, maintenant du Village de Ballston-Spa, et que depuis plus de trente années, il a toujours maintenu une réputation honnête; et je n'ai jamais entendu attaquer son caractère. »

JOHN W. TAYLOR.
Ballston-Spa, oct. 6 1834.

Extrait d'un certificat de M. James Comstock Aitem, de la Gazette de Ballston Spa.

Depuis plusieurs années Madame Comstock a été affligée d'une dyspepsie obstinée, accompagnée d'un grand degré d'acidité dans l'estomac et d'une surabondance de bile. Depuis quelques mois elle s'est servie des pilules remédicatives A. H. V. de Sears, et elle s'en est trouvée parfaitement soulagée; je puis les recommander avec confiance au public.

Extrait d'un certificat de Madame Powell, épouse de l'honorable Juge Powell, du comté de Saratoga.

Depuis nombre d'années j'ai été affligée de tous les symptômes d'une maladie de foie accompagnée de fortes douleurs dans le côté qui m'ont obligé à garder le lit.

J'ai commencé à prendre les pilules remédicatives A. H. V. de Sears, qui m'ont beaucoup soulagée et ont rendu les autres médicaments nullement nécessaires. Je les estime beaucoup et j'en recommande l'usage à toutes les personnes atteintes de la maladie de foie.

ANN POWELL.
Milton, octobre 3 1834.

A vendre par MM. CARTER et M'DONALD, rue St. Paul, Montréal, ou les circulaires contenant des informations plus générales seront données gratis.

AVIS.
LE SOUSSIGNÉ donne avis public, que les affaires faites ci-devant sous le nom et raison d'ARNOLD & WISHART, maîtres charpentiers, par Thomas Arnold et le soussigné, que leur société a été dissoute SAMEDI, le 25 février dernier. Les personnes endettées envers la dite société sont requises de payer le montant de leurs comptes ou soussigné qui est seul autorisé à en donner quittance.

JOHN WISHART.
Montréal, 18 mars, 1835.

AVENIR.—Le célèbre étalon LIGHT INFANTRY. Ce cheval est de pure race, âgé de 9 ans, co printemps. Il sera vendu à bas prix en s'adressant au TATTERSALL.

8 mai, 1834.

MANUFACTURE FRANÇAISE DE MEULES A MOULIN.—Le propriétaire continue à tenir un assortiment de pierres à moulin de blocs à meules de première qualité, Plâtre de Paris, Pierres d'Esopus.

Tous les articles garantis et vendus à des prix modérés.
Wm. H. CULVER.
No. 10, rue du St. Sacrement

Branche de l'Etablissement LITHOGRAPHIQUE DE LONDRES TENU A MONTRÉAL, PAR BOURNE.

DESSINS, plans d'architecture, cartes d'armes, circulaires, titres de comptes, cartes unéraires, affiches et cartes d'affaires, lithographiées à l'établissement ci-dessus.

N. B. Graveur sur cuivre et impression continuées comme ci-devant.
Montréal, 1er. fév. 1834.

AVIS.
LE SOUSSIGNÉ prévient le public qu'il ne paiera aucunes dettes contractées en son nom sans un ordre exprès signé de sa main.

DOMINIQUE MUNIER.
Montréal, 25 février 1835.

TOUTES personnes endettées à la succession de feu GEORGE DOUGLASS, en son vivant, marin, sort requis de payer sans délai, et ceux à qui la dite succession peut devoir sans aucun délai de fournir leurs réclamations sans délai soussigné, curateur de la succession dans cette province.

G. MOFFATT.
25 février, 1835.

CHANGEMENT DE DEMEURE.
LE SOUSSIGNÉ use de cette voie pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a éprouvé de leur part dans sa profession, et pour les prévenir qu'il a transporté sa boutique à la maison rue St. Paul, près de l'ancien marché, occupée ci-devant par M. M. Ducaud.

A. GAUDRI.
14 mai 1834.

MARCHE ST. ANNE.
A PARTIE non louée de L'ETAGE SUPÉRIEUR de ce marché est à louer pour une ou plusieurs années; cette partie est distribuée en quatre grands appartements très convenables pour des marchandises sèches ou autres effets.

ADRESSE.
Une GAYE de toute la longueur de ce marché qui peut être divisée en deux avec des entrées séparées aux deux bouts du marché. Cette cave est de la largeur du centre du marché. Possession sera donnée au premier mai prochain, ou plutôt si cela est désiré. On pourra examiner les appartements et la cave en s'adressant à la personne qui est chargée du soin du marché.

Pour les particularités s'adresser aux syndics du marché ou au soussigné.

TIHOS. BLACKWOOD, Secrétaire des syndics.
17 février, 1835.

PAR VENTE DE GRE A GRE.
UNE JUMENT bruno de 7 ans, garantie saine.

UN CHEVAL de 4 ans, par Cock of the Rock, garanti sain.

UNE JUMENT bruno, de 5 ans, W. S. 16 mains de hauteur.

UN CHEVAL de 4 ans, W. S. 15½ mains de hauteur.
JOHN JONES.
22 octobre 1831.

A VENDRE.
L'IMMEUBLE suivant dépendant de M. JOHN WHITE, et pour lequel des titres incontestables seront donnés, savoir:—Un lot de terre sis et situé dans la rue Pullan, faubourg Ste. Marie avec une maison en bois propre à quatre logemens, borné en arrière par les propriétés de feu P. MacIntosh, et d'un côté par G. J. Heller etc. Cette maison peut-être arrangée de manière à en faire une résidence agréable pour la saison de l'été. On pourrait aussi la convertir en maison d'école ou en plusieurs ménages.

DE PLUS.
Quatre lots, du tirage au sort de M. Guy au faubourg St. Antoine, savoir:
Les Nos. 60 156, 186, 205.

Trois lots du tirage au sort de M. Hartley, faubourg Ste. Marie, Nos. 32, 41, 197.

Un lot, du tirage au sort de M. Shaw No. 69, JAMES COURT.
Aux bâtisses du Herald.
18 mars, 1835.

AVIS.
LE SOUSSIGNÉ continue, sous son seul nom, les affaires comme agent général et marchand à commission, et comme tel il sera prêt à recevoir des consignations de marchandises.

G. RHYNAS.
Rue St. François-Xavier.
9 mai, 1835.

A Vendre à Bas Prix.
UNE VICE TRES GROSSE ET TRES FORTE POUR UNE PRESSE.—S'adresser au No. 90, rue Notre-Dame, à Wm. FARQUHAR.

21 mars, 1835.

LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement ses Amis et le Public en général, qu'ayant intention de se retirer du Commerce de Détail, il offrira en vente en

GROS ET EN DETAIL, A bas prix pour argent comptant SON FONDS DE MARCHANDISES, Consistant en Laiting, Prunelle, Cassinette, Bombazine, Mérinos, Drill, Nankin, Indiennes, Batiste, Mousselines, Mall Mull, Toile, Grège, Patron de Vestes, Gingham, Bontragan, Futaine, Coull, Corderoi, Coton Rayé, Carreaux et Blanc, Bazin, Jeannette, Velours, Plaid, Camelot, Flanelles, Serge, Mouchoirs de Coton, Couvre-pieds, Couvertes, Flushing, Peter-shain, Etouffe Grise, Ratine Parapluies, Chapeaux, Souliers, de Prunelle, Bas, Chaussons, Gants, Gravates, Bonnets Rouges, Bretelles, Galon, Fil, etc. etc. etc.

DE PLUS.
Un grand assortiment de DRAP et CASIMIRES Fin et Superfin, des couleurs suivantes Bleu, Noir, Brun, Drab Vert, Mulbury, Gris Mélé, etc.

ET.
Un lot de HARDES FAITES, au montant de L500, consistant en Manteaux, Surtouts, Habits, Gilets, Vestes, Culottes, Caleçons, Chemises, AUSSI, 600 POCHES, de 1½ Minot et 2 Minots. 700 paires de SOULIERS de CHEVREUIL ouvrages.

MARCHANDISES DE GOUT.
Ces articles consistent en Gros de Naples de couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, parols nouveaux; mousselines peintes, linon à l'uri et ravé, dentelle de fil, gingham, voiles, patrons de vestes, éskin, soie, campletton, colerette, coiffe, net, imitation de dentelle de fil, shales de mérinos, de crêpe, de Canton, shalls et mouchoirs de soie, hennettes garnies et touts de cou (stocks) pour hommes, tapis d'Ecosse, chapeaux de leghorn et de paille, etc. etc. etc.

ALEXIS BENOIT, No. 249, rue St. Paul, Près du Marché à Bois.
Montréal, 1er juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32ème régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généreusement récompensée en s'adressant au bureau du journal le Morning Courier.

20 juin, 1835.

PERDU jeudi matin, entre le magasin d'épicerie de M. ADDY, grande rue du faubourg St. Laurent et l'église paroissiale, un portefeuille contenant plus de L20 en argent et plusieurs comptes, un bâton de cire et un crayon. Une récompense généreuse sera donnée à la personne qui le remettra au bureau de ce journal.

20 juin, 1835.

AVIS.
LE DOCTEUR MOREAU prévient le public qu'il a ouvert une étude dans la maison située à l'encroisement des rues St. Lambert et des Glacis ou Fortifications, avoisant M. Labadie, Notaire, et dernièrement occupé par M. Bourne, Lithographe.

E. MOREAU.
1er août, 1835.

POUR SE RAFFRAICHIR.
ON trouvera constamment à la PHARMACIE du soussigné, au coin des rues St. Paul et St. Jean Baptiste, de la BIERRE DE GINGEMBRE, DE NECTAR A L'ORANGE et de l'EAU DE SODA.

GEORGE BENT.
Montréal, 3 juin, 1835.

ROSSI.—Informe respectueusement le public en général qu'il vient d'ouvrir un CAFÉ, au coin des rues Notre-Dame et McGill, où l'on trouvera toujours les meilleures qualités de liqueurs qu'il reçoit directement d'Italie, vins de toute espèce, &c. En le prenant un jour à l'avance, il pourra fournir pour les grands tables, diners ou soirées, des desserts les mieux servis, glaces, pyramides de gâteaux, &c. paniers de bonbons et crèmes, enfin tout ce qui sera demandé en ce genre.

Il prévient aussi les dames et messieurs de Montréal qu'on trouvera toujours chez lui bonbons de toute espèce, gâteaux, &c. glaces aux fruits et à la crème, liqueurs. Il espère que par son attention et la supériorité de ses liqueurs, &c. l méritera l'encouragement du public.

18 juillet 1835.

TOILE A BLUTEAUX D'ALLEMAGNE formant un assortiment général. A vendre par WILLIAM DOUGLASS, Rue St. Jean Baptiste.

20 juin, 1835.

L'ALLIANCE.
ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU, ASSURANCES SUR LA VIE.

Par le dite compagnie au bureau du soussigné agent à Montréal.

C TAIT.
Montréal, 12 juin, 1834.

LE SOUSSIGNÉ ayant été dûment nommé curateur à la succession de feu JOHN SIMSON, écrivain, en son vivant marchand, de la cité de Montréal, prévient toutes les personnes endettées à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs dettes respectives à M. JAMES COURT, rue St. Joseph, et toutes les personnes aux quelles la dite succession est endettée sont requises de présenter leur réclamations dûment attestées.

JOHN FISHER.
Montréal, 27 mai, 1835.

AVIS.
A VENDRE, UN LOT DE TERRE, situé rue Bleury, faubourg St. Laurent, adjoignant le terrain de David Ross, écrivain, formant l'encroisement des rues Dorchester et Bleury. Ce lot appartient à M. Pierre Sombre dit St. Jean. Pour les particularités s'adresser à PAUL JOSEPH LACROIX, écrivain, faubourg St. Louis, près de la chaumière de M. Harwood, ou au soussigné, J. P. LEMOINE.

11 juillet, 1835.

GUIDE DES ÉMIGRÉS ET DES VOYAGEURS.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir un grand nombre d'Exemplaires d'un nouvel excellent petit ouvrage intitulé « THE EMIGRANT AND TRAVELLERS GUIDE THROUGH CANADA. »

C GUIDE LES ÉMIGRÉS ET VOYAGEURS, PAR LE FLEUVE ST. LAURENT AUSSI BIEN QUE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, accompagné de remarques utiles sur les diverses manières de voyager, le prix détaillé de chaque route et une infinité d'autres informations nécessaires aux colons, par JOHN MURRAY, prix 1x. 3d. Une déduction libérale sera faite aux personnes qui en achèteront une grande quantité pour les distribuer gratis. Et comme l'auteur veut que tous les profits venant de la vente de cet ouvrage soient exclusivement donnés à l'Asile des Orphelins de Montréal, on espère que les personnes charitables encourageront sa circulation et assisteront en même temps les pauvres orphelins et les émigrés.

Wm. GREIG, Rue St. Paul, No. 197.
18 juillet 1835.

LE SOUSSIGNÉ fait ses sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant dix-huit ans de commerce. Il vient d'abandonner une partie des branches sur lesquelles il commerçait, c'est-à-dire les groceries, liqueurs. Ce commerce sera maintenant tenu par Mr. ISAAC LEPRE-RANCE, lequel espère mériter l'encouragement de ses amis et du public par une longue expérience dans cette branche.

Le Soussigné continue à sa propriété le même commerce que ci-devant à l'exception des objets sus-mentionnés. Il ose se flatter de rencontrer le même encouragement qu'il a déjà reçu. Il prie ceux à qui il doit de vouloir bien présenter leurs comptes pour liquidation, et ceux qui lui doivent de venir régler avec lui sans délai.

S. T. LESPERANCE.
La présentation 5 août, 1835.

TOILE D'IRLANDE.
J. W. BOGGS
IMPORTEUR DE TOILE D'IRLANDE, fil et nappes et essuimains, fil à coudre, draps fins et superfins l'ouest d'Angleterre, flanelles, et un assortiment général de marchandises à très bas prix. Magasin rue Notre-Dame, No. 58.

23 juillet, 1835. 4 ans.

PRINTING of every description executed with neatness and dispatch, and at the cheapest rates at the Art de PIERRE Office Notre Dame Street, opposé the Cour Heur

A VENDRE.
VINS de Madère, d'Oporto, Xérés, en pipes, barriques, demie barriques et quarts, Cassonnade en boucals, barrils et tierçons, Raisins Muscat, en boîtes et demie boîtes.

Un grand assortiment de PAPIER à écrire, à imprimer et à envelopper.
GEORGE RHYNAS, 216 rue St. Paul.
Montréal, 28 février, 1835.

BOIS DE CORDE A VENDRE, dans le cour de M. CUSHING, rue du roi, faubourg Ste. Anne, derrière le moulin à huile des MM. CORSE.
21 mars 1835.

FONDERIE DE CARACTÈRES D'IMPIMERIE.

PELL & BROTHER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'encroisement de John et Gold street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants:—

Pica.....\$0 36 Minion..... 70
Small Pica..... 38 Minion ou Non-Long Primer..... 40
Bourgeois..... 46 Nonpareil..... 90
Bourgeois..... 56 Agate..... 16
Do. ou Minion Pearl..... 1 40
Body..... 63

Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, entrelignes, composteurs, vignettes &c. &c. &c.

A six mois de crédit ou à 7½ pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi de vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.

JONES & Cie.
Montréal 14 Juillet 1833.

Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières.
LES SOUSSIGNÉS ayant été nommés agents pour la vente des ouvrages en fer et en fonte des FORGES DE ST. MAURICE et des TROIS-RIVIÈRES, ont maintenant à leur magasin, rue St. Gabriel, un assortiment complet de fer en barre, ouvrages en fonte de toute description.

FORSYTH, RICHARDSON & Co.
24 mai, 1831.

W. LAWLEY, SCULPTEUR, DOREUR, et FACTEUR DE CADRES DE MIROIRS et de GRAVURES, nétoie les anciens tableaux et répare les cadres, etc.

ADRESSE:
Un bel Assortiment de GRAVURES, de toutes es grandeurs, ainsi que des MIROIRS à Toilettes, etc. etc.

Magasin situé No. 71, Rue Notre Dame, vis-à-vis MM. GIBBS & Co.
Montréal, 1 Mars, 1834.—if

MARCHANDISES NOUVELLES.— Par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow, le Soussigné a reçu un assortiment général et très considérable de MARCHANDISES DÉTAPE et de MODE, consistant en SOIERIES, COTONNAGES, LAINAGES et EFFETS.

DE PLUS.
Toutes sortes de marchandises de dentelle, voiles, gazes, etc. etc.

Ruban de France et d'Angleterre, d'une grande variété.

Soie des Indes, lustré grands mouchoirs de soie fleurie, etc.

Ménuiseries de toute espèce, Gants, bas et demi-bas, de soie, laine et coton, Bijouterie et articles de fantaisie de Birmingham, Un assortiment excellent et complet de boutons, soie à coudre, étoffe à vestes, serge, drils, double, fourrure, bretelles, cols, colliers, et divers autres articles requis par les tailleurs et les ourdiers.

L'assortiment ayant été acheté à des conditions favorables, et soigneusement choisi par une personne du Canada, bien au fait du marché, les marchandises seront vendues à très bas prix, pour argent comptant, ou à un court crédit.

Il sera fait des escomptes généraux aux marchands existant des ordres de la campagne, et l'on paie comptant, ou si l'on donne des traites payables à Montréal, en considération de ce mode de paiement, il sera accordé un plus long crédit, si on le désire.

Il sera de l'intérêt des acheteurs de s'y prendre de bonne heure, vu qu'en conséquence de l'importation très limitée de diverses espèces de marchandises de printemps et d'été il se trouvera prochainement que plusieurs articles deviendront rares, et hausseront considérablement.

ROBERT ARMOUR.
20 mai, 1834.

Architecture et Arpentage.
M. THOMPSON & PARRY, Architectes et Arpenteurs, saisissent l'occasion présente, d'offrir leurs sincères remerciements, pour l'encouragement bien flatteur qu'ils continuent à recevoir de leurs amis et du public en général, et en même temps, ils les informent respectueusement, qu'ils continuent à tenir leur bureau, dans la grande rue du faubourg de Québec,